

# La Gazette de Sorel,

## JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. J. Barthe, REDACTEUR.

Abonnement : \$2 par an.

Auguste Fortier, IMPRIMEUR.

(Extrait du livre de M. Marmier.)

### ST. HYACINTHE.

Le télégraphe électrique.—Mouvement industriel dans le Canada.—Le collège de Saint-Hyacinthe.—Les paysans.—Leurs mœurs et leur bien-être.—Suture du sol et du climat du Canada.—Mouvement révolutionnaire.—Idées d'annexion aux Etats-Unis.—Inutilité du projet.

Comment ce beau pays du Canada, qui présente tant de ressources, n'est-il pas plus habité? Comment n'attire-t-il pas ces masses d'émigrants qui sans cesse se dirigent vers les Etats-Unis où déjà il n'est plus si facile de trouver un emploi et d'acheter une terre? Voilà les questions auxquelles j'ai souvent pensé sans pouvoir néanmoins les résoudre. Je sais bien que personne n'entend ce que nous appelons l'art de la réclamation comme l'Américain. Il est le père du puff, et il a élevé cette monstrueuse progéniture à de proportions dont on chercherait vainement ailleurs un exemple. C'est par le puff, présenté sous toutes les formes, allié dans les journaux, imprimé dans les livres, gravé sur l'acier, répandu à travers toutes les régions par des agents officieux et officieux, qu'il a tourné la tête à nos braves paysans d'Alsace et à tant de milliers de familles d'Allemagne; c'est par le puff qu'il les détermine à quitter leurs champs, leur clocher, pour s'en aller au delà de l'Océan labourer la terre d'Amérique; c'est par le puff le plus actif, le plus étourdissant, qu'il peuple aujourd'hui les plages de la Californie, en attendant qu'il applique ses fanfares et ses coups de tam-tam à une autre spéculation. Le peuple canadien ignore encore cet éclatant charlatanisme. Il ne sait pas proclamer chaque matin, dans ses journaux et répéter sans cesse à tout venant, que son pays est la contrée sans pareille, l'Asie de la liberté, le temple de la fortune, l'Eldorado tant rêvé et tant chanté par les anciens voyageurs.

Les Américains, qui convoitent le Canada, mais qui se gardent bien d'en faire l'éloge avant qu'il soit annexé à leur confédération, disent que ses livers sont longs et rudes. C'est vrai. Ils disent aussi qu'il y a là une quantité de terres improductives, de savanes dont nos imprudents se sont fait une image idéale, et qui ne sont, en réalité, que des marais revêtus de broussailles. C'est vrai. Enfin ils ajoutent que le Canada n'est point, comme les Etats-Unis, sillonné de tout côté par des routes, des canaux ou des chemins de fer; qu'à une certaine distance des rivières, les moyens de communication et d'exploitation sont difficiles et dispendieux. C'est encore vrai.

Mais ce climat n'est pas plus rigoureux que celui d'une grande partie de la Suisse, des régions montagneuses de la France, ou des provinces septentrionales de l'Allemagne. De plus, il est très sain. On n'y connaît ni le vomito des plages du Mexique, ni la fièvre jaune qui ravage la Nouvelle-Orléans. S'il y a là des terres que l'on peut entreprendre de cultiver, il y en a d'autres en grand nombre, qui sont couvertes aujourd'hui des plus beaux bois, qu'il serait aisée de défricher, et que la couronne concède au plus bas prix, à un franc vingt-cinq centimes de l'arpent, payables en cinq ans. Que ces bois solitaires soient livrés à la hache du bûcheron, que ces immenses plaines désertes qui s'étendent autour de Montréal et de Québec soient animées par le travail, fécondées par la charrue, et l'on verra bientôt s'ouvrir, d'un point à l'autre, ces voies de communication dont les Américains sont si fiers, des routes pour relier l'un à l'autre les villages, des canaux pour rejoindre les grandes rivières, des chemins de fer pour transporter du nord au sud les denrées et les voyageurs. Par la nature du sol, par les bas prix des matériaux, on construit ici des chemins de fer à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis. Celui qui touche aujourd'hui à

St-Hyacinthe, et qui va se prolonger jusqu'à Portland, revient à cinq cent mille francs par lieue. En France, on compte, terme moyen, chaque lieue à un million. Pour moi, je me plais à croire à l'avenir du Canada. Je vois là un sol fertile qui tôt ou tard ne peut manquer d'attirer des colonies de laborieux, et sur son sol une population honnête au sein de laquelle il est agréable d'habiter. C'est vers cette région que les émigrants français devraient se diriger; ils y trouveraient tout aussi aisément qu'aux Etats-Unis un moyen d'existence, et de plus leur langue, les souvenirs viraces de la France, l'image de la patrie.

Cependant des discussions fâcheuses ont éclaté dans ce pays. Les villages n'ont pas encore perdu leur heureuse tranquillité; mais les habitants des villes se plaignent des embarras du commerce, de la marche des affaires. Cet état d'inquiétude tient en grande partie à une cause accidentelle, et en partie à un caractère même du Canadien. Je vais m'expliquer. Il y a quelques années, le Canada emprunta, par l'entremise et sous la garantie du gouvernement anglais, trente-cinq millions de francs qui furent très sagement employés à divers travaux d'utilité publique. Cette somme, répandue dans une contrée où le numéraire n'est pas très-abondant, donna une impulsion subite à diverses branches de commerce, et enflamma l'esprit des spéculateurs. Par la raison qu'on voyait circuler dans la contrée plus d'argent qu'il n'y en a jamais eu, on prit pour un signe de prospérité durable un fait passager. Le prix des terrains s'éleva rapidement. On fonda de nouveaux magasins, on bâtit à grands frais de nouvelles maisons. Après ce mouvement, il y eut une réaction. Les travaux étant finis, les trente-cinq millions épuisés, il s'en suivit un embarras inévitable. Ceux qui avaient fait, en vue d'une fortune apparente, des spéculations sur la réalité, des entreprises disproportionnées aux vrais besoins et aux vraies ressources du pays, ont dû nécessairement expier leurs erreurs; ceux qui avaient fait à Montréal des constructions qui n'étaient point encore nécessaires par l'accroissement de la population ont dû en voir les écueils inutilement suspendus à leur porte, et ceux qui avaient spéculé sur les terrains, ont reconnu qu'ils s'étaient trop pressés.

A une ardeur outrée a succédé alors une défiance extrême, et l'on sait que la défiance est une maladie contagieuse; elle se communique rapidement à toutes les classes de la société; elle entre dans la demeure des propriétaires et dans celle du marchand; elle serre la bourse du rentier, les portefeuilles de la banque, et de proche en proche gagne l'artisan qui, vivant au jour le jour, est plus haut que tout le monde à la cadence du commerce, dès que son travail diminue ou que son salaire est amoindri.

Pendant que cette espèce de crise financière se manifestait dans le Canada, les Etats-Unis continuaient, avec cet air superbe qui les caractérise, leur ascension industrielle. Leurs acclamations de triomphe retentissant du haut de leurs nouveaux wagons ont dû naturellement frapper l'oreille et retentir dans le cœur de leurs voisins. Ici j'arrive à la seconde cause de l'agitation canadienne. Si le peuple canadien a conservé les qualités de sa nature française, il en a aussi gardé les défauts. Il est d'un caractère impressionnable et mobile, prompt à s'enthousiasmer, et non moins prompt à se laisser abattre. Il n'a pu voir la fortune des Etats-Unis sans se l'exagérer, sans l'envier, et il a pensé qu'il suffirait d'entrer dans la confédération de l'Amérique septentrionale pour s'ouvrir aussitôt un chemin paré de dollars. De là ces cris d'annexion proférés d'abord par quelques-uns, répétés ensuite par d'autres; et de là ces éternelles dissertations d'une douzaine de journaux sur les bienfaits inappréciables de l'annexion, et

ces assemblées où le même thème est reproduit et commenté avec emphase.

Un grand nombre de ceux qui se passionnent pour cette idée s'imaginent tellement qu'elle n'est pas irréalisable. Mais parmi ceux qui la jettent en avant, qui la présentent par tous les moyens possibles, il en est plus d'un qui n'y voit, pour le moment, qu'un mobile d'agitation, et qui, au sortir d'une réunion où il a longuement développé ses espérances d'annexioniste, reconnaît franchement, en petit comité, que ses espérances flottent dans un lointain espace.

Et en effet, comment croire que l'Angleterre consente de gaieté de cœur non-seulement à se déposséder du Canada, mais à rejoindre cette vaste contrée à sa rivale sur l'empire des mers, à son ennemie, à son odieuse fille la république des Etats-Unis! On dit que le Canada ne rapporte rien à l'Angleterre, qu'il est même pour elle un objet considérable de dépenses. Si le fait est vrai, en évaluant la possession du pays que par le nombre d'écus qu'il paye au trésor, il n'en est pas moins vrai aussi que le Canada contribue à enrichir le commerce de la Grande-Bretagne, et devient, d'année en année, pour elle un point de colonisation plus important. Or, à supposer encore qu'elle ne soit liée à ce pays par aucun intérêt matériel, elle doit y tenir par un sentiment de fierté nationale; elle ne pourrait l'abandonner sans se marquer elle-même d'un signe d'impuissance aux yeux du monde entier, et sans porter une grave atteinte à tout son système colonial.

Que si enfin, malgré ces raisons, c'eût été l'œuvre d'une main complaisante les adresses des annexionistes, que si elle accédait à leurs vœux, il resterait à régler quelques questions financières qui ne laissent pas que d'être assez embarrassantes: d'une part la dette de trente-cinq millions contractée par le Canada, de l'autre toutes les dépenses que l'Angleterre a faites pour la forteresse de Québec, pour plusieurs autres villes, et dont elle exigerait sans doute le remboursement. Les Etats-Unis aiment-ils assez le Canada pour l'épouser à la condition de couvrir son déficit? J'ai de la peine à le croire. Et si en acceptant sa part dans les dépenses du gouvernement fédéral, le Canada se trouve en outre chargé d'une dette particulière de cinquante millions, je m'imaginerai que son divorce avec l'Angleterre et son mariage avec la république américaine le mette très à l'aise.

Il n'y a qu'un événement imprévu, une insurrection victorieuse, une guerre qui puisse renverser la domination de l'Angleterre sur le Canada. Pas un homme sensé ne se le dissimule, et la question d'annexion en elle-même pas moins les têtes, comme si elle allait être immédiatement résolue. Ceux qui l'ont enfantée, et ceux qui l'adoptent, emploient, pour propager cette nouvelle combinaison politique tous les arguments qui garnissent les gibernes des révolutionnaires de tous les pays: dilapidation des fonds publics, traitements désordonnés de fonctionnaires, oubli constant des misères du peuple, nécessité d'une réforme radicale dans l'administration du pays.

Il y a en effet des économies à faire dans le budget du Canada, et des réformes considérables à apporter dans sa législation, qui présente un singulier mélange d'anciennes coutumes françaises accolées à quelques parties du code anglais; d'anciennes ordonnances des gouverneurs invoquées par les avocats subsistantes comme des lois à côté d'une série de nouveaux règlements qui en révoquent les dispositions. Mais pour opérer ces réformes, est-il absolument nécessaire de recourir à l'autorité républicaine des Etats-Unis? Ne peut-on s'en passer pour un peu par des réclamations légales, par les vœux du peuple par les votes du parlement?

Les partisans de l'annexion s'arment d'un autre grief, qui, au premier abord, paraît avoir une assez grande portée. Ils ac-

cusent le ministère britannique d'avoir voulu paralyser la force, annihiler l'ascendant de la population française, en réunissant, au mois de février 1841, sous un même gouvernement et sous une même législation, les provinces du Bas-Canada à celles du Haut-Canada. Præcedemment le Bas-Canada avait son gouvernement spécial et un parlement composé de quatre-vingt-huit représentants. En vertu du bill de 1841, le nombre de ses comités a été réduit de quarante à trente-six, et il ne nomme plus que quarante-cinq députés. Le Haut-Canada en nomme le même nombre. Or, comme cette dernière province est tout entière habitée par des Anglais et dévouée à l'autorité anglaise, il résulte de la réunion législative des deux contrées que les élections françaises de Québec, de Montréal doivent être neutralisées sinon dominées par les choix qui se font à Kingston, et qui sont déjà perpétuellement en lutte dans le mouvement journalier des affaires, se retrouvent encore face à face sur le champ de bataille du parlement.

Mais le rappel de cette union a déjà été vivement demandé, et plusieurs personnes pensent que l'Angleterre se déterminera à l'accorder. Que si pourtant l'acte d'union devait subsister, il y aurait encore là, si je ne me trompe, pour les légitimes pouvoirs des Canadiens-Français, qu'un danger secondaire, qu'ils pourraient aisément écarter en faisant tous cause commune pour le combattre.

Dans l'annexion américaine je vois, au contraire, l'annexionisme rapide, radical de ce qui reste au Canada de nationalité française. Quelque résistance que les Canadiens puissent opposer à l'influence des Etats-Unis, leurs mœurs primitives seront absorbées dans le flot des habitudes mercantiles, leur langue s'effacera devant une autre langue, leur drapeau héréditaire devant un autre drapeau. Ils deviendront Américains. Ils se noieront dans le tourbillon industriel de l'Amérique, comme les eaux de leur St-Laurent dans les vagues de l'Océan.

Leur culte, auquel l'Angleterre n'a jamais porté la moindre atteinte, sera tourné en dérision, harcelé, attaqué par tous ces inventeurs de nouvelles doctrines, par tous ces prédicateurs fougueux qui tonent contre l'idolâtrie papale dans les meetings américains, par toutes ces sectes qui, sous tant de noms différents, pullulent aux Etats-Unis. Or, la religion catholique est dans le Canada la clef de voûte, le lien le plus ferme de la nationalité française. C'est elle qui a fait cette colonie, qui l'a éclairée par ses enseignements, ennoblie par ses institutions. C'est elle qui réunit dans une même foi, par les mêmes sacrifices, des hommes divers par la politique, et de plus rallié à une partie de la nouvelle population les émigrants d'Irlande. C'est à l'église canadienne qu'on peut appliquer surtout le mot sublime de M. de Montalembert: l'église est plus qu'une femme, c'est une mère.

Avec elle, je crains à la perpétuité de la nationalité canadienne. Sans elle, c'en est fait de tous les vestiges que la France des autres siècles a laissés dans ce lointain pays.

### Correspondance Médicale.

M. M. Les Rédacteurs.

Veuillez m'accorder la faveur d'exprimer une opinion sur la portée d'un certain remède qui se débite aujourd'hui par toute l'étendue de ce continent. Le grand remède anglais ou Pillsules de Sir James Clarke.

Le soi-disant propriétaire Job Noss, l'annonce dans presque tous les journaux anglais et français le prononçant infailliblement contre toutes les maladies du sexe, scellées ou imaginaires, afin qu'il puisse soutenir le parallèle avec les autres drogues vantées par le charlatanisme.

— Vos projets de séduction ont donc échoué? dit-il. Edouard ne répondit pas. — Vous aviez compté sans la vertu de Brigitte. — La vertu de Brigitte, répondit le commis tient dans une demi-bouteille.

— Alors pourquoi n'êtes-vous pas entré? Vous n'entrez pas et vous livrez votre bouteille. Pour un commis voyageur c'est inadroit. — Gaussez-vous de moi, répondit Edouard furieux, vous avez raison mais elle me le paiera.

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Vous êtes un gentil garçon? souffla Brigitte. — J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis-voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

— Mais il est surtout excellent pour les femmes mariées, parce que, etc.

Voici ce que nous pouvons dire de ces pillules de sir James Clarke, qui, sans doute, n'a pas porté son nom pour qu'il serve à des fins illégitimes.

Lo Ce remède est en opposition aux lois de l'organisation humaine parce qu'il a pour effet de ramener une fonction temporairement, mais «nécessairement» suspendue par le développement d'autres fonctions qui lui sont solidaires.

Lo L'avis de ne pas prendre de ces pillules qu'à certaine époque, souvent impossible à déterminer, peut facilement en imposer aux victimes de l'ignorance, mais aux mépris de cet avis, et même à cause de cet avis, des malheureux de l'école de M. Moriceau des Etats-Unis se procureront de ce remède pour accomplir les desseins pervers.

Lo Les pharmaciens vendront cette drogue à tout venant pour les raisons évidentes à tout le monde.

Lo Il n'est pas vrai qu'un médicament fut-il employé avec tout le discernement jugé inutile par le vendeur, puisse guérir de tous maux; mais il est vrai qu'il fait beaucoup plus de mal que de bien, surtout lorsqu'il est de l'espèce de celui que nous dénonçons.

Nous pensons qu'il est bon, qu'il est utile de dire et de répéter que ce commerce de drogues est inspiré par la soif déréglée du gain, au grand mépris de la morale publique et pastorale et à la honte de la médecine. Pas un médecin digne de ce nom qui n'ait pas condamné et ne condamne pas encore un semblable commerce parce qu'il produit ce qu'il a pour mission de guérir ou de soulager, des maladies physiques et morales.

Il ne se pratique et ne se répand comme une maladie pestilentielle, qu'au profit de ceux qui exploitent la crédulité populaire sans se préoccuper de leurs actes.

En Angleterre, en France et dans tous les vieux pays où les institutions et la législation médicales sont avancées, il est défendu aux pharmaciens, sous des peines sévères, de débiter des remèdes qui ne sont pas approuvés par le corps médical et vendus au malade sur l'ordre écrit du médecin.

C'est aussi pour éviter les maux que résultent des licences et des abus de la médecine, que nous avons tentés plusieurs réformes auprès de nos chambres canadiennes (sans succès jusqu'à présent) et, entre autres, celle de régler la vente des remèdes et de retenir les vendeurs dans leurs devoirs. Nous serions fâchés que les médecins de la chambre et les véritables législateurs s'occupassent sérieusement de cette importante question sociale.

J. G. BIBAUD, M. D. P. A. E. M. D. C. M. et C. B. C. 15 juillet 1860.

### Liste des prix concourus aux épreuves de l'Académie de la Haute du Febvre, le 30 juillet 1860.

#### DIVISION DES GARÇONS.

Sagesse.—1er prix, G. Proulx; 2e do A. Belisle, G. Belisle, A. Martel; 3e do Z. St. Pierre; 4e do O. Lemire.

#### PREMIERE CLASSE.

Grammaire, syntaxe.—1er prix, A. Belisle; 2e do W. Rousseau, mention honorable A. Mazurette. Géographie logique.—1er prix, A. Belisle; 2e do W. Rousseau, mention honorable A. Mazurette.

Analyse logique.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette, mention honorable W. Rousseau. Globe, etc., etc.—1er prix, W. Rousseau; 2e do A. Belisle, mention honorable A. Mazurette.

Déclamation.—Prix, A. Belisle. Histoire du Canada.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette, mention honorable W. Rousseau.

Histoire de France.—1er prix, W. Rousseau; 2e do A. Mazurette, mention honorable A. Belisle.

Tenue des livres, Arithmétique, Ecriture etc., etc.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette, mention honorable W. Rousseau.

Astronomie.—1er prix, W. Rousseau; 2e do A. Belisle, mention honorable A. Mazurette.

Horticulture.—1er prix, W. Rousseau; 2e do A. Belisle, mention honorable A. Mazurette.

Calcul mental.—1er prix, W. Rousseau, A. Semerville; 2e do A. Belisle.

Anglais.—1er prix, A. Semerville; 2e do J. Semerville, mention honorable A. Mazurette.

Traduction.—1er prix, A. Belisle, mention honorable J. Semerville, A. Mazurette.

Grammaire vocabulaire.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette, mention honorable J. Semerville, W. Rousseau.

Latin etc., etc.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette.

Calligraphie.—1er prix, A. Belisle; 2e do A. Mazurette, mention honorable W. Rousseau.

Grammaire.—A. Blondin, J. Benoit; 2e do H. Duguay, mention honorable Jos. Lemire, J. Guimond, A. Martel.

Géographie, Europe.—1er prix, A. Blondin, J. Lemire; 2e do H. Duguay, mention honorable A. Martel, J. Guimond, A. Duval et Ed. Vallée.

Analyse.—1er prix, H. Duguay; 2e do A. Blondin, mention honorable J. Benoit, A. Martel, J. Elie.

Genre épistolaire.—1er prix, H. Duguay, A. Blondin; 2e do J. Benoit, J. Lemire, mention honorable A. Duval, E. Vallée, J. Guimond.

Arithmétique.—1er prix, J. Benoit, J. Lemire, A. Martel; 2e do A. Duval, mention honorable A. Blondin, E. Vallée, H. Duguay.

Lecture, Prononciation.—1er prix, A. Blondin; 2e do J. Lemire, mention honorable A. Martel, J. Guimond.

Histoire du Canada.—1er prix, A. Blondin, A. Duguay; 2e do J. Lemire, A. Duval, mention honorable A. Martel, J. Benoit, J. Guimond.

Histoire de France.—1er prix, H. Duguay, A. Blondin, Jos. Benoit, J. Lemire; 2e do A. Martel, mention honorable J. Guimond, E. Vallée, J. Elie, A. Duval.

Latin.—1er Prix, A. Blondin; 2e do H. Duguay; 3e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Anglais.—1er Prix, H. Duguay; 2e do A. Martel.

Chant.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay. Calligraphie.—1er Prix, A. Duval; 2e do A. Martel; mention honorable J. Lemire, J. Benoit, S. Guimond, E. Vallée, S. Elie.

Déclamation.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Lemire; mention honorable A. Martel.

Grammaire.—1er Prix, A. Blondin; H. Duguay; 2e do J. Benoit.

Geographie.—1er Prix, C. Proulx; 2e do A. Bergeron, mention honorable D. Bergeron, M. Putras.

Histoire Sainte.—1er Prix, C. Proulx; 2e do A. Bergeron, D. Bergeron.

Lecture, prononciation.—1er Prix, C. Proulx; 2e do A. Bergeron, mention honorable D. Bergeron, M. Putras, J. B. Martel.

Latin.—Prix C. Proulx, A. Bergeron. Arithmétique.—1er Prix, C. Proulx, A. Bergeron; 2e do D. Bergeron, P. B. Martel, mention honorable M. Putras, O. Lemire.

Déclamation.—Prix C. Proulx, A. Bergeron, D. Bergeron, M. Putras.

Instruction religieuse.—Prix C. Proulx.

GRAMMAIRE CLASSE.

Grammaire.—1er Prix, H. de Lottinville, 2e do O. Lemire, J. B. Martel, E. Caya, mention honorable G. Belisle, J. Grenier.

Lecture prononciation.—1er Prix, H. de Lottinville, O. Lemire; 2e do G. Belisle, mention honorable E. Caya, L. Martel.

Instruction religieuse.—Prix O. Lemire, H. de Lottinville, G. Belisle, mention honorable, E. Caya, L. Martel.

Calligraphie.—Prix G. Belisle, 2e do H. de Lottinville, mention honorable, E. Caya, O. Lemire, L. Martel.

Arithmétique.—1er Prix, G. Belisle, 2e do H. de Lottinville, mention honorable, O. Lemire, L. Martel.

COURS PREPARATOIRE.

1ere DIVISION.

Prix J. McDonald, E. Manseau, 2e do G. Vallée, E. Decoteau, L. Vallée, mention honorable C. Lemire, H. Mazurette, G. Niquenau.

Calligraphie.—Prix L. Defordis, 2e do G. Vallée, S. McDonald, mention honorable L. Vallée, E. Decoteau.

Instruction religieuse.—Prix L. Defordis, S. McDonald, mention honorable, G. Lemire, G. Vallée, A. Martel.

Arithmétique.—Prix A. Bergeron, H. Mazurette, mention honorable, G. Vallée, A. Allard.

SECONDE DIVISION.

Lecture, prononciation.—N. Desalliers, W. Lemire; 2e do E. McDonald, mention honorable N. Leclair.

Arithmétique.—Prix N. Desalliers mention honorable, W. Lemire, E. McDonald.

2e do E. Elie et E. Courchène mention honorable Lumina Blondin.  
 Lecture française.—1er prix, Théoline Benoit et C. Courchène; 2e do P. Duguay et J. Blondin, mention honorable E. Elie et E. Benoit.  
 Manuscrit.—1er prix, E. Elie et Parmélio Duguay; 2e do L. Blondin, et E. Courchène, mention honorable Théoline Benoit.  
 Latin.—1er prix, C. Courchène et Théoline Benoit; 2e do P. Duguay et E. Elie, mention honorable L. Blondin et E. Benoit.  
 Arithmétique.—1er prix, J. Benoit et E. Courchène; 2e do P. Duguay, mention honorable E. Benoit.  
 Calligraphie.—1er prix, J. Benoit; 2e do E. Elie, mention honorable Alma Lozeau et Mary Proulx.

**SECONDE DIVISION.**  
 Grammaire.—1er Prix, T. Benoit; 2e do A. Guimond, mention honorable, Eloise Jutra.  
 Géographie.—1er Prix, T. Benoit; 2e do A. Guimond.  
 Histoire Sainte.—1er Prix, T. Benoit; 2e do E. Bélie, mention honorable, L. Bergeron.  
 Analyse.—1er Prix, T. Benoit; 2e do A. Guimond et A. Lozeau.

**DEUXIÈME CLASSE.**  
 Excellence.—1er Prix, C. Duguay; 2e do C. Lenneville, mention honorable H. Rousseau.  
 Grammaire.—1er Prix, C. Duguay; 2e do C. Lenneville, mention honorable, H. Rousseau, et E. Bélie.  
 Géographie.—1er Prix, C. Lenneville et H. Rousseau; 2e do C. Duguay, mention honorable, E. Bélie.  
 Histoire Sainte.—1er prix, H. Rousseau; 2e do C. Duguay, mention honorable C. Lenneville.  
 Arithmétique.—1er prix, C. Lenneville et A. Lozeau; 2e do C. Duguay, mention honorable, H. Rousseau.  
 Analyse.—1er Prix, C. Duguay; 2e do C. Lenneville et H. Rousseau, mention honorable, E. Bélie.  
 Instruction religieuse.—1er prix, E. Bélie et Alma Lefebvre; 2e do C. Duguay et Clotilde Lenneville, mention honorable, M. Proulx.

**SECONDE DIVISION.**  
 Grammaire.—1er prix, L. Bergeron; 2e do H. Martel.  
 Géographie.—1er prix, H. Martel; 2e do L. Bergeron.  
 Histoire sainte.—1er prix, H. Martel.  
 Arithmétique.—1er prix, L. Bergeron et E. Bélie; 2e do H. Martel, mention honorable, L. Lor.  
 Lecture française.—1er prix, C. Duguay; 2e do H. Rousseau, mention honorable, C. Lenneville, E. Jutra.  
 Lecture latine.—1er prix, H. Rousseau, C. Duguay et C. Lenneville; 2e do E. Bélie, mention honorable, E. Jutra.

**TROISIÈME CLASSE.**  
 Excellence.—1er prix, Mary Proulx; 2e do Marie Duguay et C. Lenneville, mention honorable, A. Lefebvre et A. Janelle.  
 Lecture.—1er prix, L. Bergeron et E. Bélie; 2e do M. Duguay et C. Lenneville, mention honorable, Mary Proulx et A. Janelle.

**SECONDE DIVISION.**  
 Lecture.—1er prix, Délima Lemire et Mary Lefebvre; 2e do Marie Bergeron et Caroline Lenneville, mention honorable, Anna Martel, H. Bélie, L. Mazurette.  
 Instruction religieuse.—1er prix, Mary Lefebvre; 2e do Vitaline Leclair, mention honorable, Anna Martel et Amélie Mauseau.

**QUATRIÈME CLASSE.**  
 Lecture.—1er prix, Georgina Lor; 2e do Vitaline Leclair, mention honorable, O. Mauseau et Louise Carrier.

**SECONDE DIVISION.**  
 Lecture.—1er prix, Aglaé Mauseau et Antoinette Vallé; 2e do C. Lemire, mention honorable, Judite Mauseau, Marie Martel et B. Vigneau.

**CLASSE ANGLAISE.**  
 Lecture.—1er prix, Parmélio Duguay; 2e do J. Benoit, mention honorable, E. Courchène.  
 Traduction.—1er prix, P. Duguay.  
 Ouvrages.—1er prix, J. Benoit et A. Guimond; 2e do A. Lozeau et E. Courchène, mention honorable, P. Duguay et L. Blondin.  
 Musique Vocale.—1er prix, L. Blondin; 2e do A. Lozeau, mention honorable E. Elie et J. Benoit.

La Gazette de Sorel.

**Mardi matin, 7 Aout 1860.**

**Dernières Nouvelles d'Europe.**  
**ARRIVÉE DE L'ASIA.**  
 New-York, 2 aout 1860.  
 Le steamer Asia est arrivé ici dans l'après-midi.  
 L'Europa était de retour à Queenstown le 21 juillet.  
 Lord Elphinstone, gouverneur de Bombay est mort le 19 du mois dernier, à l'âge de 53 ans.  
 La rumeur circula à Paris que le trésor avait émis en billets la somme de 200 millions de francs pour l'expédition de la Syrie, laquelle se fera sur une vaste échelle.  
 Le correspondant parisien du London Herald affirme que l'Angleterre doit envoyer un régiment en Syrie, tandis que la France y dirigera 25,000 hommes sous le commandement du maréchal de McMahon. On croit qu'il y a exagération.  
 Une grande inquiétude existe à Beyrouth, relativement au sort des chrétiens qui, au nombre de 45,000, s'étaient réfugiés au sud de Kerovan, après avoir été cernés par une innombrable masse de Druses.  
 Rien de nouveau quant à Naples et à la Sicile.  
 Le steamer Ellen Vaughan, de Liverpool et quatre autres vaisseaux étrangers ont été saisis à Naples.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**  
 Londres, 21 juillet.  
 Le Post a reçu un télégramme annonçant que l'efficacité de l'expédition française en Syrie, serait de 8,000 hommes.  
 Nouvelle-Orléans, 2 aout.  
 Il y a eu hier, une explosion à bord du steamer Lacrosse, dans lequel 9 hommes ont été tués et 4 blessés.  
 New-York, 2 aout.  
 Le Northern Light parti d'Aspinwall, le 25, est arrivé ici ce matin avec des dates de la Californie jusqu'au 11 juillet, et 8 millions en espèces.  
 Un terrible tremblement de terre a dévasté l'intérieur de la contrée de San-Salvador. La ville de St. Vincent a été détruite.  
 Une collision a eu lieu à Hellgate entre le Colombia et le schooner G. W. Baldwin, de Boston. Les deux bâtiments ont été endommagés et aucun passager n'a péri.  
 Le correspondant de Palerme de la Tribune de New-York dit qu'il existe entre la France et le Piémont un traité secret que Garibaldi aurait découvert. Selon les stipulations de ce traité, les Deux Siciles pourraient être annexées au Piémont, mais non les Marches d'Ombrie. Le Piémont peut avoir Venise s'il peut la conquérir, mais la France exigerait, en retour, l'île de Sardaigne, l'île d'Elbe et autres territoires.

**Deux graves accusations.**  
 Depuis quelques jours la presse s'est émue à cause de deux graves accusations répétées l'une par la presse de l'opposition contre le gouvernement, et l'autre par la presse ministérielle contre le chef de l'opposition, M. George Brown. Quelque soit le degré de vérité attaché à ces deux accusations, il faut avouer qu'elles n'en sont pas moins, toutes deux, très propres à jeter un grand discrédit sur le pays et sur nos hommes publics.  
 La presse oppositionniste a accusé le gouvernement d'avoir, sans l'autorisation du parlement et conséquemment au mépris de la constitution qui nous régit, fait un prêt à la compagnie du Grand Tronc, de la bagatelle de £500,000. A propos de

cette célèbre compagnie, nous reproduisons ici les excellentes remarques que nous trouvons dans le dernier no. du Franco-Canadien, et que nous approuvons sans restriction. Elles sont en effet frappantes de vérité.— Les voici :  
 « Nul doute que la construction de ce chemin de fer a conféré un bénéfice immense à toutes les localités qu'il traverse et que la valeur de la propriété a considérablement augmentée dans tout son parcours. Malheureusement, l'idée qui a fait naître le Grand Tronc n'était pas et n'est pas une idée canadienne, mais une idée anglaise. Elle n'était pas même une idée anglaise dans un sens large mais dans le sens le plus étroit du mot : une spéculation de quelques capitalistes anglais, aidés par des canadiens qui se sont fait leurs officieux agents, moyennant une part dans les profits.  
 « Nous avons eu, en outre, et nous avons encore, le scandale de ministres canadiens salariés du Grand Tronc, et suggérant une législation, de enue pour le moins très difficile pour des hommes placés entre leur intérêt et leur conscience, leur devoir envers le pays, comme ministres, et leur devoir envers la compagnie comme ses agents.  
 « N'étant pas créés dans un intérêt canadien, la compagnie du Grand Tronc s'est fort peu occupée et s'occupe encore fort peu du Canada : toute sa politique paraît consister à faire de Portland, (une ville américaine), un grand port de mer. Ajoutons, en passant qu'il a été dit et répété que M. Gait possédait des propriétés considérables dans Portland; et cet avancé n'a pas été démenti. Il est peut-être permis de regarder comme suspects tous les procédés de notre ministre des finances à l'égard du Grand-Tronc, quand il a des intérêts personnels de fraîche date, aussi considérables, et que l'on sait qu'il a été l'instigateur, l'âme de l'entreprise, plus encore que M. Hincks, à qui on en a donné tout le crédit, et qui a eu une grande part des profits jusqu'à présent.  
 « Le tarif de la compagnie et ses règlements sont faits de façon à préjudicier autant que possible au commerce local et à favoriser en revanche le commerce extérieur du chemin de fer, qui sont américains. De plus, les employés, outre l'extravagance de leurs salaires et de leur administration, devenue proverbiale, sont en grande partie dégens mal élevés, impertinents, qui semblent, à l'exemple de leurs maîtres, considérer le Canada comme une proie, un champ non ouvert à l'industrie, à l'honnête emploi des capitaux, mais au pillage.  
 « Aussi les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent-elles que la grande compagnie est incapable de faire honneur à ses engagements à Londres; il n'y a rien de surprenant, après les ruineuses folies dont nous avons été les témoins.  
 « Pour revenir à l'accusation portée contre le ministère, nous disons que si elle était fondée, il n'en faudrait pas davantage, dans notre opinion, pour démentir à celui-ci la censure la plus sévère, même de la part de ses meilleurs amis, car il serait littéralement impossible de sacrifier plus hautement les intérêts, et nous disons même l'honneur du pays que par cet acte qui n'admettrait aucune excuse. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette accusation a été démentie par le Chronicle, organe du ministère à Québec, dans les termes suivants : « Il n'y a qu'une faible portion du public qui a pu croire à l'avancé du Transcript, comportant que de nouvelles avances ont été faites à la compagnie du Grand Tronc. Aucune des dites avances n'ont été faites de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. » Si les journaux qui ont reproduit cette accusation ne sont pas en état de l'établir, ou du moins ne sont pas en mesure de s'expliquer d'une manière satisfaisante par rapport à eux, ils sont en honneur tenus à une rétractation pure et simple, pour peu qu'ils respectent leurs lecteurs et à l'occasion de mériter leur confiance. Cette accusation étant injustifiable, ils doivent au moins démontrer qu'ils avaient de bonnes raisons pour croire le contraire, autrement, le public qui a intérêt à connaître la vérité ne manquera pas de voter le plus grand mépris à ceux qui, par d'infinies calomnies, tachent de surprendre sa bonne foi au profit d'un misérable esprit de parti.  
 « Nous disons plus, si l'opposition ne se justifie pas de la manière que nous venons de dire, elle avouera implicite-

ment qu'il lui est impossible de faire une lutte loyale et qu'elle a besoin d'avoir recours à la calomnie contre ses adversaires.  
 Mais l'opposition se trouve bien autrement compromise dans son chef par rapport à l'accusation de corruption qui vient d'être portée contre M. Brown.  
 Nous n'avons pas deux poids et deux mesures, et si cette dernière accusation que nous allons exposer n'était pas déjà, avec raison, regardée au moins comme plausible par le plus grand nombre, nous n'hésiterions pas à blâmer aussi sévèrement que dans l'autre cas, ceux qui l'auraient porté.  
 On accuse M. Brown d'avoir été acheté pendant la session dernière, par la compagnie Allan au moyen d'un prêt de £5,000 que cette compagnie lui aurait fait, à la condition qu'il ne fit pas une opposition virulente comme d'habitude au projet du gouvernement demandant des subsides annuels pour la compagnie des steamers transatlantiques canadiens. M. Brown ne nie pas que tel emprunt existe, mais il déclare que cette transaction était entièrement privée. Ce qu'il y a de étrange, c'est que M. Brown n'établisse pas qu'il avait l'habitude d'être en affaire avec M. Gait possédant des propriétés considérables dans Portland; et cet avancé n'a pas été démenti. Il est peut-être permis de regarder comme suspects tous les procédés de notre ministre des finances à l'égard du Grand-Tronc, quand il a des intérêts personnels de fraîche date, aussi considérables, et que l'on sait qu'il a été l'instigateur, l'âme de l'entreprise, plus encore que M. Hincks, à qui on en a donné tout le crédit, et qui a eu une grande part des profits jusqu'à présent.  
 « Le tarif de la compagnie et ses règlements sont faits de façon à préjudicier autant que possible au commerce local et à favoriser en revanche le commerce extérieur du chemin de fer, qui sont américains. De plus, les employés, outre l'extravagance de leurs salaires et de leur administration, devenue proverbiale, sont en grande partie dégens mal élevés, impertinents, qui semblent, à l'exemple de leurs maîtres, considérer le Canada comme une proie, un champ non ouvert à l'industrie, à l'honnête emploi des capitaux, mais au pillage.  
 « Aussi les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent-elles que la grande compagnie est incapable de faire honneur à ses engagements à Londres; il n'y a rien de surprenant, après les ruineuses folies dont nous avons été les témoins.  
 « Pour revenir à l'accusation portée contre le ministère, nous disons que si elle était fondée, il n'en faudrait pas davantage, dans notre opinion, pour démentir à celui-ci la censure la plus sévère, même de la part de ses meilleurs amis, car il serait littéralement impossible de sacrifier plus hautement les intérêts, et nous disons même l'honneur du pays que par cet acte qui n'admettrait aucune excuse. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette accusation a été démentie par le Chronicle, organe du ministère à Québec, dans les termes suivants : « Il n'y a qu'une faible portion du public qui a pu croire à l'avancé du Transcript, comportant que de nouvelles avances ont été faites à la compagnie du Grand Tronc. Aucune des dites avances n'ont été faites de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. » Si les journaux qui ont reproduit cette accusation ne sont pas en état de l'établir, ou du moins ne sont pas en mesure de s'expliquer d'une manière satisfaisante par rapport à eux, ils sont en honneur tenus à une rétractation pure et simple, pour peu qu'ils respectent leurs lecteurs et à l'occasion de mériter leur confiance. Cette accusation étant injustifiable, ils doivent au moins démontrer qu'ils avaient de bonnes raisons pour croire le contraire, autrement, le public qui a intérêt à connaître la vérité ne manquera pas de voter le plus grand mépris à ceux qui, par d'infinies calomnies, tachent de surprendre sa bonne foi au profit d'un misérable esprit de parti.  
 « Nous disons plus, si l'opposition ne se justifie pas de la manière que nous venons de dire, elle avouera implicite-

ment qu'il lui est impossible de faire une lutte loyale et qu'elle a besoin d'avoir recours à la calomnie contre ses adversaires.  
 Mais l'opposition se trouve bien autrement compromise dans son chef par rapport à l'accusation de corruption qui vient d'être portée contre M. Brown.  
 Nous n'avons pas deux poids et deux mesures, et si cette dernière accusation que nous allons exposer n'était pas déjà, avec raison, regardée au moins comme plausible par le plus grand nombre, nous n'hésiterions pas à blâmer aussi sévèrement que dans l'autre cas, ceux qui l'auraient porté.  
 On accuse M. Brown d'avoir été acheté pendant la session dernière, par la compagnie Allan au moyen d'un prêt de £5,000 que cette compagnie lui aurait fait, à la condition qu'il ne fit pas une opposition virulente comme d'habitude au projet du gouvernement demandant des subsides annuels pour la compagnie des steamers transatlantiques canadiens. M. Brown ne nie pas que tel emprunt existe, mais il déclare que cette transaction était entièrement privée. Ce qu'il y a de étrange, c'est que M. Brown n'établisse pas qu'il avait l'habitude d'être en affaire avec M. Gait possédant des propriétés considérables dans Portland; et cet avancé n'a pas été démenti. Il est peut-être permis de regarder comme suspects tous les procédés de notre ministre des finances à l'égard du Grand-Tronc, quand il a des intérêts personnels de fraîche date, aussi considérables, et que l'on sait qu'il a été l'instigateur, l'âme de l'entreprise, plus encore que M. Hincks, à qui on en a donné tout le crédit, et qui a eu une grande part des profits jusqu'à présent.  
 « Le tarif de la compagnie et ses règlements sont faits de façon à préjudicier autant que possible au commerce local et à favoriser en revanche le commerce extérieur du chemin de fer, qui sont américains. De plus, les employés, outre l'extravagance de leurs salaires et de leur administration, devenue proverbiale, sont en grande partie dégens mal élevés, impertinents, qui semblent, à l'exemple de leurs maîtres, considérer le Canada comme une proie, un champ non ouvert à l'industrie, à l'honnête emploi des capitaux, mais au pillage.  
 « Aussi les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent-elles que la grande compagnie est incapable de faire honneur à ses engagements à Londres; il n'y a rien de surprenant, après les ruineuses folies dont nous avons été les témoins.  
 « Pour revenir à l'accusation portée contre le ministère, nous disons que si elle était fondée, il n'en faudrait pas davantage, dans notre opinion, pour démentir à celui-ci la censure la plus sévère, même de la part de ses meilleurs amis, car il serait littéralement impossible de sacrifier plus hautement les intérêts, et nous disons même l'honneur du pays que par cet acte qui n'admettrait aucune excuse. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette accusation a été démentie par le Chronicle, organe du ministère à Québec, dans les termes suivants : « Il n'y a qu'une faible portion du public qui a pu croire à l'avancé du Transcript, comportant que de nouvelles avances ont été faites à la compagnie du Grand Tronc. Aucune des dites avances n'ont été faites de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. » Si les journaux qui ont reproduit cette accusation ne sont pas en état de l'établir, ou du moins ne sont pas en mesure de s'expliquer d'une manière satisfaisante par rapport à eux, ils sont en honneur tenus à une rétractation pure et simple, pour peu qu'ils respectent leurs lecteurs et à l'occasion de mériter leur confiance. Cette accusation étant injustifiable, ils doivent au moins démontrer qu'ils avaient de bonnes raisons pour croire le contraire, autrement, le public qui a intérêt à connaître la vérité ne manquera pas de voter le plus grand mépris à ceux qui, par d'infinies calomnies, tachent de surprendre sa bonne foi au profit d'un misérable esprit de parti.  
 « Nous disons plus, si l'opposition ne se justifie pas de la manière que nous venons de dire, elle avouera implicite-

ment qu'il lui est impossible de faire une lutte loyale et qu'elle a besoin d'avoir recours à la calomnie contre ses adversaires.  
 Mais l'opposition se trouve bien autrement compromise dans son chef par rapport à l'accusation de corruption qui vient d'être portée contre M. Brown.  
 Nous n'avons pas deux poids et deux mesures, et si cette dernière accusation que nous allons exposer n'était pas déjà, avec raison, regardée au moins comme plausible par le plus grand nombre, nous n'hésiterions pas à blâmer aussi sévèrement que dans l'autre cas, ceux qui l'auraient porté.  
 On accuse M. Brown d'avoir été acheté pendant la session dernière, par la compagnie Allan au moyen d'un prêt de £5,000 que cette compagnie lui aurait fait, à la condition qu'il ne fit pas une opposition virulente comme d'habitude au projet du gouvernement demandant des subsides annuels pour la compagnie des steamers transatlantiques canadiens. M. Brown ne nie pas que tel emprunt existe, mais il déclare que cette transaction était entièrement privée. Ce qu'il y a de étrange, c'est que M. Brown n'établisse pas qu'il avait l'habitude d'être en affaire avec M. Gait possédant des propriétés considérables dans Portland; et cet avancé n'a pas été démenti. Il est peut-être permis de regarder comme suspects tous les procédés de notre ministre des finances à l'égard du Grand-Tronc, quand il a des intérêts personnels de fraîche date, aussi considérables, et que l'on sait qu'il a été l'instigateur, l'âme de l'entreprise, plus encore que M. Hincks, à qui on en a donné tout le crédit, et qui a eu une grande part des profits jusqu'à présent.  
 « Le tarif de la compagnie et ses règlements sont faits de façon à préjudicier autant que possible au commerce local et à favoriser en revanche le commerce extérieur du chemin de fer, qui sont américains. De plus, les employés, outre l'extravagance de leurs salaires et de leur administration, devenue proverbiale, sont en grande partie dégens mal élevés, impertinents, qui semblent, à l'exemple de leurs maîtres, considérer le Canada comme une proie, un champ non ouvert à l'industrie, à l'honnête emploi des capitaux, mais au pillage.  
 « Aussi les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent-elles que la grande compagnie est incapable de faire honneur à ses engagements à Londres; il n'y a rien de surprenant, après les ruineuses folies dont nous avons été les témoins.  
 « Pour revenir à l'accusation portée contre le ministère, nous disons que si elle était fondée, il n'en faudrait pas davantage, dans notre opinion, pour démentir à celui-ci la censure la plus sévère, même de la part de ses meilleurs amis, car il serait littéralement impossible de sacrifier plus hautement les intérêts, et nous disons même l'honneur du pays que par cet acte qui n'admettrait aucune excuse. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette accusation a été démentie par le Chronicle, organe du ministère à Québec, dans les termes suivants : « Il n'y a qu'une faible portion du public qui a pu croire à l'avancé du Transcript, comportant que de nouvelles avances ont été faites à la compagnie du Grand Tronc. Aucune des dites avances n'ont été faites de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. » Si les journaux qui ont reproduit cette accusation ne sont pas en état de l'établir, ou du moins ne sont pas en mesure de s'expliquer d'une manière satisfaisante par rapport à eux, ils sont en honneur tenus à une rétractation pure et simple, pour peu qu'ils respectent leurs lecteurs et à l'occasion de mériter leur confiance. Cette accusation étant injustifiable, ils doivent au moins démontrer qu'ils avaient de bonnes raisons pour croire le contraire, autrement, le public qui a intérêt à connaître la vérité ne manquera pas de voter le plus grand mépris à ceux qui, par d'infinies calomnies, tachent de surprendre sa bonne foi au profit d'un misérable esprit de parti.  
 « Nous disons plus, si l'opposition ne se justifie pas de la manière que nous venons de dire, elle avouera implicite-

ment qu'il lui est impossible de faire une lutte loyale et qu'elle a besoin d'avoir recours à la calomnie contre ses adversaires.  
 Mais l'opposition se trouve bien autrement compromise dans son chef par rapport à l'accusation de corruption qui vient d'être portée contre M. Brown.  
 Nous n'avons pas deux poids et deux mesures, et si cette dernière accusation que nous allons exposer n'était pas déjà, avec raison, regardée au moins comme plausible par le plus grand nombre, nous n'hésiterions pas à blâmer aussi sévèrement que dans l'autre cas, ceux qui l'auraient porté.  
 On accuse M. Brown d'avoir été acheté pendant la session dernière, par la compagnie Allan au moyen d'un prêt de £5,000 que cette compagnie lui aurait fait, à la condition qu'il ne fit pas une opposition virulente comme d'habitude au projet du gouvernement demandant des subsides annuels pour la compagnie des steamers transatlantiques canadiens. M. Brown ne nie pas que tel emprunt existe, mais il déclare que cette transaction était entièrement privée. Ce qu'il y a de étrange, c'est que M. Brown n'établisse pas qu'il avait l'habitude d'être en affaire avec M. Gait possédant des propriétés considérables dans Portland; et cet avancé n'a pas été démenti. Il est peut-être permis de regarder comme suspects tous les procédés de notre ministre des finances à l'égard du Grand-Tronc, quand il a des intérêts personnels de fraîche date, aussi considérables, et que l'on sait qu'il a été l'instigateur, l'âme de l'entreprise, plus encore que M. Hincks, à qui on en a donné tout le crédit, et qui a eu une grande part des profits jusqu'à présent.  
 « Le tarif de la compagnie et ses règlements sont faits de façon à préjudicier autant que possible au commerce local et à favoriser en revanche le commerce extérieur du chemin de fer, qui sont américains. De plus, les employés, outre l'extravagance de leurs salaires et de leur administration, devenue proverbiale, sont en grande partie dégens mal élevés, impertinents, qui semblent, à l'exemple de leurs maîtres, considérer le Canada comme une proie, un champ non ouvert à l'industrie, à l'honnête emploi des capitaux, mais au pillage.  
 « Aussi les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent-elles que la grande compagnie est incapable de faire honneur à ses engagements à Londres; il n'y a rien de surprenant, après les ruineuses folies dont nous avons été les témoins.  
 « Pour revenir à l'accusation portée contre le ministère, nous disons que si elle était fondée, il n'en faudrait pas davantage, dans notre opinion, pour démentir à celui-ci la censure la plus sévère, même de la part de ses meilleurs amis, car il serait littéralement impossible de sacrifier plus hautement les intérêts, et nous disons même l'honneur du pays que par cet acte qui n'admettrait aucune excuse. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette accusation a été démentie par le Chronicle, organe du ministère à Québec, dans les termes suivants : « Il n'y a qu'une faible portion du public qui a pu croire à l'avancé du Transcript, comportant que de nouvelles avances ont été faites à la compagnie du Grand Tronc. Aucune des dites avances n'ont été faites de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. » Si les journaux qui ont reproduit cette accusation ne sont pas en état de l'établir, ou du moins ne sont pas en mesure de s'expliquer d'une manière satisfaisante par rapport à eux, ils sont en honneur tenus à une rétractation pure et simple, pour peu qu'ils respectent leurs lecteurs et à l'occasion de mériter leur confiance. Cette accusation étant injustifiable, ils doivent au moins démontrer qu'ils avaient de bonnes raisons pour croire le contraire, autrement, le public qui a intérêt à connaître la vérité ne manquera pas de voter le plus grand mépris à ceux qui, par d'infinies calomnies, tachent de surprendre sa bonne foi au profit d'un misérable esprit de parti.  
 « Nous disons plus, si l'opposition ne se justifie pas de la manière que nous venons de dire, elle avouera implicite-

par les chagrins et défendit par un chat argora, ennuqué de ce triste empire.  
 Au premier étage, deux portes s'ouvraient à lui; mais l'une conduisit évidemment vers les appartements qui se reliaient au corps de logis principal, l'autre droit mener à l'appartement occupé par la venue. Un petit paillason usé s'éleva devant lui et donna d'ailleurs cette indication.  
 Edouard ne croit pas que le moyen un peu risqué qu'il a pris pour s'introduire dans ce domicile, le dispense de la politesse. Il frappe discrètement deux coups avec le revers de sa main droite, et il prête l'oreille. Aucune voix ne répond. Il juge que cette pièce précède, sans doute, la chambre de Mme Lemarchand, il se ouvre avec précaution, et en effet il trouve dans une espèce de salle nue, dépourvue de tout ornement, garnie seulement d'une petite table en noyer, d'une poêle et de quatre chaises en paille. Près de la fenêtre qui donne sur la rue est un fauteuil en velours, jadis rouge et tout rapiécé. Sur ce fauteuil est l'ouvrage que Brigitte cessait d'être cuisinière ou fille de basse-cour, entreprend comme femme de chambre.  
 Là, le cœur d'Edouard commence à battre car il a entendu de l'autre côté d'une porte à deux battants, rousser Mme Lemarchand. Il s'arrête un moment comme pour reprendre haleine. Ainsi qu'à la première porte il frappe; mais cette fois c'est bien par scrupule de conscience; il faudrait être parvenu qu'on va frapper pour

marchand n'a pas entendu, et Edouard Charpin qui a fini par désirer que cette dame soit endormie, entre sur la pointe du pied.  
 Il est parvenu à tourner la clé sans bruit dans la serrure. Il est entré !  
 La chambre est sombre. Il distingue à sa gauche une alcôve, sur la droite une cheminée; mais ses yeux sans s'arrêter à détailler les objets qui l'entourent, vont immédiatement à Mme Lemarchand.  
 Mme Lemarchand est dans un immense fauteuil en chêne sculpté; le fauteuil est tourné vers la fenêtre, qui elle-même donne sur la place.  
 Le commis-voyageur n'aperçoit d'abord que la dentelle du bonnet et la pèlerine noire qui couvre les épaules de cette femme.  
 Les boiserie de la chambre sont bruniées par la fumée, les tentures sont vertes.  
 Sur la cheminée, deux flambeaux en cuivre tiennent solitairement à droite et à gauche d'une petite glace encadrée dans la boiserie. Les bobèches sont en papier frié; elles sont le dernier ouvrage de Clara, qui chaque année les remplaçait lorsqu'elle venait voir sa grand-mère.  
 Il n'y a pas de pendule.  
 Madame Lemarchand sait l'heure par la montre en or, de forme ancienne, qu'elle tient dans sa main, comme si, impatientée de la marche du temps, elle voulait en précipiter le cours, en consultant plus souvent les aiguilles.  
 Une petite table à ouvrage est placée près d'elle. Sur le bord, brille la tabatière de Mme Lemarchand, car

nie d'un cercle d'or et d'une miniature d'homme. Un peu plus loin, un livre est fermé : on ne l'ouvre pas souvent.  
 Tout est triste dans cette chambre.  
 Pas la moindre dorure n'y vient ressembler à une de ces apparitions fantastiques telles qu'Edouard Charpin aimait à en rencontrer, dans ces romans de cabinet de lecture, avec lesquels il cherchait à bercer le soir sa fatigue à la fin d'une journée entièrement livrée aux affaires.  
 Il frissonna, il fut pris de désir de s'enfuir, mais il aperçut au milieu de la place l'hôtelier Benoit, qui souriait en montrant le pavillon; il vit son pari perdu, il entendit les huées dont on le saluait; puis il se dit qu'une fois sorti, il ne rentrerait sans doute jamais dans cette maison; l'amour-propre lui rendit son courage.  
 — Après tout, ce n'est qu'une femme, se dit-il.  
 Et, se raffermant dans ses résolutions, au lieu de sortir, il prit une chaise, l'avancée près de Mme Lemarchand, l'invita d'un geste à s'asseoir comme s'il eût été chez lui et qu'elle eût été l'étrangère; puis il s'assit, se moucha et se disposa à entrer en matière.  
 L'étonnement de Mme Lemarchand était tel, qu'elle fut une minute à trouver une parole.  
 — Mais la surprise ne dura pas. Elle se précipita sur la sonnette de la cheminée. Son coup fut telle-

ment sec et énergique que le cordon lui resta dans la main.  
 — C'est inutile, Madame, dit Edouard avec le plus grand sang froid. Si vous m'aviez fait l'honneur de m'écouter, vous auriez su immédiatement que Brigitte ne peut venir. Elle est sortie.  
 — Elle est sortie ! fit Mme Lemarchand... c'est impossible...  
 — Eh bien ! Madame, j'en conviens; elle n'est qu'indisposée, mais son indisposition est de nature à l'empêcher d'accourir près de vous. Je me mets entièrement à vos ordres.  
 — Monsieur, je vous ai prié de partir.  
 — Prié, c'est beaucoup dire; mais, en toute circonstance, vos ordres ou vos prières auraient été suivis. J'ai besoin de vous parler.  
 — Que pouvez-vous avoir à me dire ? je ne vous connais pas, Monsieur.  
 — Madame je suis le représentant de l'honorable maison Renard, de Bourgogne.  
 — Ah ! un commis-voyageur ! fit la vieille dame avec un geste de souverain mépris.  
 — Ce mot, ce geste, frappèrent au cœur du commis-voyageur et l'exaspérèrent.  
 — Madame, un commis-voyageur est un homme, un citoyen.  
 — Soit monsieur, mais partez.  
 — Madame je connais votre existence toute entière... Je sais combien vous avez souffert, vous avez besoin de forces. Madame, nos vins de cette année sont à des prix modérés et de

qualités excellentes.  
 Mme Lemarchand roula des yeux étonnés.  
 — Il m'offre des vins, se dit-elle. Ai-je rêvé suis-je folle ?  
 — Madame, un vin généreux ne saurait faire de mal, reprit Edouard avec volubilité.  
 — Eh ! Monsieur je n'en bois jamais.  
 — Vous avez tort, Madame, le vin est le lait des vieillards. Vous vivriez cent ans.  
 — Et qui vous dit que je veuille vivre ? La vie telle que les événements me l'ont faite m'est à charge.  
 — C'est pour vous aider à la supporter que je vous offre.  
 — Quoi ! Monsieur, cette plaisanterie n'est pas encore finie ? Si c'est un pari, il est cruel.  
 — Un pari ? Peut être.  
 — Brigitte ! cria Mme Lemarchand, Brigitte débarrassez moi de ce fofon. Plusieurs fois Mme Lemarchand avait en l'intention de se diriger vers la porte; mais de ce côté; il lui barrait le chemin.  
 Dans ce moment suprême elle se leva.  
 — Puisque vous ne voulez pas sortir, monsieur c'est moi qui sortirai.  
 — Madame.  
 — Vous vous cède la place... et si vous voulez m'empêcher de sortir, je déclare que vous serez obligé de recourir à la violence.  
 Et d'un pas ferme elle se dirigea vers la porte, écarta de sa main osseuse la jenne homine.  
 Engager une lutte eût été odieux.

Revenons d'ailleurs au commis-voyageur la justice de reconnaître que jamais il n'avait en l'idée de faire usage de force.  
 Edouard Charpin en était pour ses frais d'invention, de timidité et d'insolence; il n'avait rien appris dans cette visite, et il allait être obligé de se retirer honteusement.  
 Tout à coup un grognement sourd se fit entendre dans le lointain.  
 Pendant la conversation du commis-voyageur, le ciel, déjà chargé, s'était assombri de plus en plus. De gros nuages couraient rapidement à l'encontre les uns des autres.  
 En attendant ce bruit sourd, Mme Lemarchand s'arrêta en prêtant l'oreille. Un effroi subit se peignit sur ses traits.  
 Edouard surpris écouta lui-même. Un second coup se fit entendre.  
 A Continuer.

**CORRESPONDANCE AMERICAINE.**  
 Troy, N.-Y., 30 juillet 1860.  
 Mon cher Editeur,  
 Depuis longtemps je n'ai pu contribuer

l'abdomen de son épouse; il enfonce ensuite sa main dans la blessure pour, dit-il, obtenir les preuves de ses accusations; les cris de la victime éveillent les gens de la maison qui accourent au secours de la malheureuse. Les mains baignées dans le sang de sa femme, Phelan fut arrêté et conduit dans la prison de cette ville où il attend les prochaines assises. La femme Phelan se mourra pas de ses blessures, disent les médecins, et elle prend mieux de la vie; elle a pu être transportée hier à une distance de 3 milles. Le second meurtre a eu pour théâtre le village de Vanderwerken jadis de Troy; un nommé Vanderwerken jaloux d'un M. Harrison Sherman, citoyen respectable de Waterford, lui tira vendredi, à 6 heures du soir, devant sa porte, un coup de fusil dans la poitrine, le tuant presque instantanément. Vanderwerken a été écroué dans la prison de Balthou pour attendre son procès. M. Sherman était reconnu pour un brave et honnête homme, il a été enterré dimanche dernier; un concours de plus de 500 personnes suivaient ses restes jusqu'à sa dernière demeure.

Comme je termine, un télégramme m'apprend qu'un terrible désastre a eu lieu à Waterown, état de New-York. M. J. B. Primeau, son épouse, son enfant, une dame Beauvois, et une demoiselle L. Bibaud, étant à prendre une promenade sur les eaux de la Rivière Noire ("Black River") dans ce village, et ayant été entraînés par les courants ont été tous précipités dans les terribles chutes de cette rivière qui se trouvent dans le village de Waterown; l'aspect des rochers de la chute est épouvantable et l'abîme immense. Le corps d'une des dames était vu sur la rive d'un des rochers et on faisait des efforts pour l'atteindre.

M. Primeau qui est dans le comté de Beauharnois, Canada, était depuis plusieurs années établi à Waterown, où il agissait comme commis-marchand, il s'était acquis plusieurs propriétés et vivait dans l'aisance. M. Primeau fut le fondateur d'une société canadienne à Waterown qui accumula des fonds, acheta une église et obtint un prêtre, le Rev. M. Lapique pour desservir ses compatriotes de cet endroit. M. Primeau avait une éducation populaire et il s'en est servi plus d'une fois pour défendre ses compatriotes dans ce pays.

A bientôt,  
J. N. C. DE COURVILLE.

Altesse Royale le prince de Galles. Son Altesse Royale fera, dans le cours de l'après-midi, la revue de la milice Active Volontaire.

Dans la soirée il y aura un grand feu d'artifice sur le fleuve près du Pont Victoria.

**LENDI LE 27.**

Dans le cours de la matinée il y aura des jeux athlétiques par les Sauvages, et d'autres amusements.

De bonne heure dans l'après-midi il y aura grand Lever de Son Altesse Royale. Grand Bal dans la soirée, dans la bâtisse érigée pour cet objet.

**MARDI LE 28.**

Dans la matinée, Son Altesse Royale fera une excursion en mont de floure et fera, pour le retour, et descendra les rapides.

Dans l'après-midi, Essai et Compétition des pompes à incendie.

Dans la soirée, grande fête musicale, à laquelle prendra part la société d'Harmonia de Montréal; puis sera chantée par 250 voix et instruments d'orchestre la grande Cantate composée et pressentie en l'honneur de la visite de Son Altesse Royale; la fête se terminera par une série de grand morceaux dirigés par M. Strakob, de l'Académie de musique de New-York, et qui seront chantés par Mademoiselle Adolina Pali et autres artistes célèbres.

**MERCREDI, LE 29.**

Son Altesse Royale ira faire une tournée de visite à St. Hyacinthe et à Sherbrooke. Dans la soirée, il y aura une grande procession aux flambeaux des Pompiers.

**JEUDI, LE 30.**

Dans l'après midi, grandes Régattes. Dans la soirée, grands feux d'artifice au réservoir, sur le versant de la montagne.

Le jour du départ de Son Altesse Royale, il y aura escorte et garde d'honneur fournis par la Force de Milice Volontaire, et une procession formée des personnes qui voudront bien s'y joindre pour l'occasion.

Les nombreux détails qui découlent de ces arrangements ci-dessus seront annoncés convenablement.

**CHS. GLACKMEYER.**  
Greffier de la Cité.

**ALEX. CLERK.**  
Secrétaire du Comité Ex. du Fonds des Citoyens.

dans le bonnet de police, mais avec des points comme celle qui ornent le costume de la Folie. De l'intérieur de chaque dent, soigneusement piquée à sa base et sur ses bords sortent deux fils noirs ensemble. Ce sont des espèces de mèches destinées à soutenir les parties liquides de la crème qui va être placée à l'intérieur du filtre. De l'autre côté, le filtre est suspendu à deux tiges rigides sur les côtés, comme on suspend les chaussettes en feutre des distillateurs-liquoristes ou des pharmaciens.

Le filtre rempli de crème, voici de qui se passera bientôt: le petit lait ou sérum ne tardera pas à passer à travers les mailles peu serrées du tissu, et il s'échappera de préférence par la petite mèche dont nous venons de parler. Vingt-quatre heures après en moyenne, il ne restera plus dans le filtre que la crème; cette crème aura la dureté des fromages de Neuchâtel, que tout le monde connaît.

Quand on a obtenu cette crème ainsi durcie, la moitié de la besogne est faite; il ne s'agit plus, en effet, que de la mettre dans un sac de toile serré, ou même tout simplement dans le coin d'une serviette. On attache vigoureusement, puis on prend cette boule de crème solide et on la roule entre les deux mains. A bout de quelques minutes, le bruit d'un petit clapotage indique que le beurre est fait. La boule de crème donne alors à la main l'impression qu'on éprouverait en roulant de la même manière ce qu'on appelle une poire blette ou molle.

Quand on a entendu le clapotage caractéristique dont il vient d'être parlé, on dénoue la ficelle et il n'y a qu'à lever le beurre pour le séparer d'avec le lait.

**PILULES D'HOLLOWAY.— UN MOI AUX MÈRES.— CHOLERA INFANTUM, DIARRHÉE.**— A peu près les tiers des décès enregistrés chaque semaine sur le bureau de santé peut-être classés sous le titre de mortalité d'enfants, dont la grande partie est emportée par des maladies d'entrailles. Nous affirmons ici avec confiance qu'aucun cas de choléra infantum ou de diarrhée comme on l'appelle dans le jeune âge, quelle que soit son origine peut-être radicalement guéri par l'usage des Pilules d'Holloway. La saison où cette classe de désordres devient puissante approche; les mères devraient prendre les précautions à temps. Pour les enfants les Pilules doivent être écrasées et dissoutes dans de l'eau sucrée.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE RICHELIEU.

**COUR DE CIRCUIT.**

La Deuxième jour de Juillet mil huit cent soixante.

Présent:—L'honorable J. C. BURNETT, J. C. S.

No. 601

**FRANÇOIS RMI TRANCHÉMONTAGNE,** Ecuyer, Marchand, du Village de Berthier, dans le Comté de Berthier, dans le District de Richelieu, Demandeur.

vs.

**DAVID FRÉCHETTE,** Cultivateur, de la paroisse St. Norbert, dits Comté et District, Défendeur.

ET

**JEAN BAPTISTE DENIS,** marchand, de la paroisse St. Norbert, dans les dits Comté et District, Tiers-Saisi.

IL EST ORDONNÉ, sur motion de M. OLIVIER, avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Alfred Coutu, huissier de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le dit District, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a légitime domicile en cette paroisse de la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, mais y a des biens mobiliers et immobiliers, que le dit Défendeur soit, par un avisement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelle, de la Cité de Montréal, appelé "Montreal Herald", et deux fois en langue française dans le papier nouvelle de la Ville de Sorel, appelé "La Gazette de Sorel", notifié de comparaitre devant cette Cour, et de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(De par la Cour),

A. N. GOUIN, G. C. O.

**Bureau du Conseil Municipal du Comté de Berthier.**

**AVIS AUX CONTRACTEURS.**

**DES SOUMISSIONS CACHETÉES** et adressées au Soussigné, franc de port, seront reçues à ce Bureau jusqu'à

**Jeudi, le Vingt-Trois d'Aout** prochain, pour les ouvrages qui se rattachent à la Reconstruction à neuf du

**PONT PUBLIC,** sur la RIVIERE BOYONNE, vis-à-vis la Rue WILLIAM, du Village de Berthier, dans le dit Comté de Berthier.

Les Plan, Spécifications et Devis des ouvrages à être faits relativement à la reconstruction à neuf du dit Pont, pourront être vus au Bureau de F. R. TRANCHÉMONTAGNE, Ecuyer, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Berthier, à toute heure raisonnable du jour, le ou après le 1<sup>er</sup> ROISIEME jour d'AOUT prochain.

Les Signatures de deux personnes solvables, résidant en cette Province, et déclarant vouloir se porter Caution pour la due exécution de l'ouvrage devront accompagner chaque Soumission.

**JAMES W. MARTIN,** Surintendant du Comté de Berthier. Berthier, 27 Juillet 1860.

**GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE A MONTREAL.**

A l'occasion de la visite de

**S. A. R. LE PRINCE DE GALLES.**

La Chambre des Arts et Manufactures Avec la coopération de

La Chambre d'Agriculture pour le Bas-Canada,

Consacrera une somme de

**\$50,000 A \$60,000**

Afin de rendre cette

**EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE LA PLUS COMPLETE**

Qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

L'EXPOSITION SERA OUVERTE LE VINGT-QUATRE OU VINGT-CINQ D'AOUT PROCHAIN.

Les Marchandises pour l'Exposition seront reçues le ou avant le quatorze d'Aout prochain.

PAR UN arrangement spécial avec la Chambre d'Agriculture, les Instruments d'Agriculture exposés à Québec et concourant là pour des prix en argent, seront aussi reçus jusqu'au VINGT-TROIS D'AOUT, aux Bâtisses de l'Exposition à Montréal et pourront concourir pour les Médailles, etc., etc.

Cet article représentant les ressources industrielles du pays comme les produits des champs, des forêts, des mines et des pêcheries de cette province, aussi bien que les

Articles manufacturés en Canada, seront reçus et pourront entrer en compétition pour les Médailles, Diplômes et Prix.

Un engin à vapeur fournira le pouvoir moteur à toutes les Machines qui l'on voudra mettre en mouvement.

Les articles exposés, à et de Montréal, sur les diverses lignes de chemin de fer et de bateaux à-vapeur, sera payé par cette Chambre.

Cet article envoyé à cette chambre, adressé au soussigné et marqué "Pour l'Exposition", sera, s'il est approuvé, placé en exposition, sans charge de droit d'entrée.

Des listes, formules d'application pour de l'espace et autres informations peuvent être obtenues s'adressant au soussigné,

**B. CHAMBERLIN,** Sec. C. des A. et M. 24 Juillet 1860.—q

**Compagnie du Richelieu.**

1860

LE BATEAU-A-VAPUR

**CULTIVATEUR,**

CAPT. AUGUSTIN ST. LOUR.

Le Port de SOREL pour MONTREAL, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 6 heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Berthier, Lanoraie, St. Sulpice, et passant MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS, à 4 heures P. M.

Pour le fret, s'adresser au Capt. à bord ou JOSEPH MONDOR, Agent. Sorel, 1 mai 1859.

**ABEL ROUBEAU,** PEINTRE D'ENSEIGNES, etc., TAPISSIER, &c., Rue ELIZABETH, Sorel, 14 février 1860.—ua.

**AMEDEE PELISSIER, HUISSIER** De la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant pour et dans le District de Richelieu. St. Michel d'Yamaska, 3 aout 1859.—a.

**A Vendre,**

Un superbe ETALON noir, âgé de 3 ans. Aussi un WAGON pour famille en bon ordre.

Pour les conditions s'adresser à ce Bureau. Sorel 3 juillet 1860.

**Bois et Forêts.**

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 Mai 1860.

AVIS est par les présentes donné qu'il a été accordé à Son Excellence le Gouverneur Général un Conseil, par un Ordre en date du 29 courant pour un message de bois taillé avec ou sans, ou de forme octogone comme suit:

Premièrement.—Le mode de mesurage qui sera adopté—La largeur et l'épaisseur extrême de chaque morceau devront être prises au point de mesurage, mesurant aussi les obèles et établissons les quatre obèles devant être présentée par le contenu entier (tel que calculé en tenant les largeur et épaisseur extrêmes et longueur) de manière à obtenir le contenu solide du morceau.

Deuxièmement.—Les tables qui l'on devra adjoindre seront celles qui ont été compilées par Mr. Quinn, lesquelles sont calculées de manière à pouvoir s'appliquer au mode de mesurage ci-dessus.

Troisièmement.—La baguette servant à mesurer aura 40 pouces de longueur, avec aussi deux bras de 84 pouces de longueur, dont l'un sera fixé à un bout, et l'autre mobile; le deux sera de même que la baguette elle-même, devant être gradués en pouces, et le bras mobile devra être arrangé de façon à pouvoir toujours être à angles droits avec la baguette elle-même.

Il devra servir de cette baguette de concert avec les instruments mentionnés en usage, en tels autres instruments ou baguette pour les parties obèles que le surintendant des mesures de bois pourra juger convenable.

**ANDREW RUSSELL,** Assis. Com. des Terres de la Couronne. 19 Juin—i

**NOUVELLES.**

**VOYAGES DE PLAISIR.**—Le *Napoleon* a fait dimanche un voyage de plaisir de Montréal à Sorel puis autour des îles. Il avait un grand nombre de passagers; plusieurs sont débarqués à Lanoraie et à Berthier. Le nouveau capitaine M. J. B. LaBelle qui avait loué le *Napoleon* pour l'occasion a été très satisfait de la recette. Nous profitons de l'occasion pour féliciter M. LaBelle sur son avancement. Le public voyageur a depuis longtemps un appréciateur de l'affabilité de ce jeune homme.

Le *Yamaska* a aussi fait un voyage de plaisir de Sorel à Trois-Rivières. Il y avait un bon nombre de passagers à bord, et tous ont paru s'être très bien amusé.

**LE PAPE-ROI.**—Tel est le titre d'une nouvelle cantate composée par M. G. Smith, professeur de piano au pensionnat du sacré-cœur et Organiste à l'Eglise St. Patrice de Montréal. Nous prions l'auteur d'agréer nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire de cette cantate; c'est par inadvertance que nous n'en avons pas fait mention tout de suite. Les talents de M. Smith sont bien connus en ce pays et chacun les apprécie de plus en plus. Les connaissances font beaucoup d'éloges de sa composition. La cantate est en vente chez M. Prégen, libraire à Montréal, au prix de 50 cents.

**THEATRE FRANÇAIS.**—Nous avons lieu de croire que la compagnie d'acteurs français qui depuis plusieurs semaines fait les délices des Montréalais nous rendra visite la semaine prochaine et donnera deux représentations.

**NOVA.**—Samedi après-midi un jeune homme de cette ville du nom de Lussier âgé de 18 à 20 ans, apprenti-ferblantier s'est noyé en se baignant. Son corps a été repêché presque aussitôt. Le verdict du coronar a été rendu en conséquence.

Nous apprenons avec regret que M. Benjamin Desfossez de Trois-Rivières s'est noyé samedi soir dernier en se baignant. Son corps a été repêché dimanche matin. Ce monsieur était, croyons-nous, âgé de 27 à 28 ans.

**L'ARRIVEE DU PRINCE DE GALLES A MONTREAL.**—Voici le programme officiel adopté pour la réception du Prince à Montréal.

On s'attend à ce que Son Altesse Royale arrivera à Montréal par la voie du fleuve de bonne heure dans l'après-midi de vendredi, le 24 d'aout courant.

Les autorités civiles, les souscripteurs au fonds de réception et les personnes qui peuvent être procureurs de billets pour cet objet, iront en bateau à-vapeur, à la rencontre de Son Altesse Royale le Prince de Galles (vendredi, le 24 courant, à 7 heures A. M.) jusqu'à Verchères ou quelque endroit dans les environs, et lui feront escorte depuis cet endroit jusqu'à Montréal.

Son Altesse Royale débarquera au Pavillon dressé sur le quai Bonsecours où elle sera reçue par le Maire de la Corporation.

**PROGRAMME DES FÊTES ET AUTRES DEMONSTRATIONS.**

**VENDREDI, LE 24 AOUT.**

Présentation de l'adresse par le Maire et la Corporation au débarquement du Prince. Grande procession des différentes sociétés Nationales, Littéraires, Charitables, sociétés d'Education, des Artisans et autres. La route qui sera suivie sera comme suit: point de départ—l'arc de triomphe au pied de la Place Jacques Cartier, la rue St. Paul jusqu'à la Place Dalhousie, la rue Notre-Dame jusqu'à la Place d'Armes, la Grande rue St. Jacques jusqu'à la Place des Commissaires, la rue Ste. Radegonde et du Beaver Hall jusqu'à la rue Ste. Catherine jusqu'à l'avenue du collège McGill, le long de cette avenue jusqu'à la rue Simpson, de là à la résidence du Prince.

Illumination générale de la Cité.

**SAMEDI LE 25.**

Son Altesse Royale le Prince de Galles sera l'ouverture de l'Exposition Provinciale dans la bâtisse de la chambre des Arts et Manufactures.

l'inauguration du pont Victoria par Son

Les citoyens de Trois-Rivières se sont réunis en assemblée et ont résolu d'inviter le Prince de Galles à visiter cette Cité M. Turcotte, maire de Trois-Rivières, est allé exprès à Québec porteur de la requête de ses concitoyens. Nul doute qu'elle ne soit agréée.

**LA RECOLTE.**—Nous trouvons dans les journaux de divers Etats les renseignements suivants sur la récolte:

**OHIO.** Le blé égale en quantité celui des meilleures récoltes de cet Etat. L'avoine est belle et le maïs p. onet beaucoup. La récolte en grains de 18 7 a été d'environ 136 millions de boisseaux pour le blé, à peu près autant pour l'avoine, et le reste pour le maïs principalement.

**INDIANA.** La récolte de blé et de maïs sera plus abondante, cette année, qu'elle ne l'a jamais été.

**ILLINOIS.** La récolte sera abondante et la qualité excellente. Le surplus pour l'exportation sera plus considérable qu'en aucune année précédente. Le meilleur blé se vendait dernièrement un dollar à Springfield, et le même prix était offert pour celui qui devait être livré à terme. Suivant les meilleures autorités, il y a environ 4 millions de boisseaux de vieux maïs dans les dépôts de la rivière Illinois et des divers chemins de fer qui conduisent à Chicago. Les fermiers du sud de l'Illinois pensent que, vu la grande quantité de vieux maïs qu'ils ont encore en mains et l'abondance de la récolte sur pied, ce grain ne vaudra pas plus de 10 centes le boisseau, l'autonne prochain.

**WISCONSIN.** Les derniers rapports annonçaient que l'aspect des récoltes était plus favorable, et que celle de blé serait d'une abondance sans égale. Dernièrement, dans des endroits éloignés des chemins de fer, une grande quantité de maïs à été vendue 11 cents le boisseau.

**IOWA.** La récolte sera excellente. Elle est terminée dans la partie sud de l'Etat.

**MICHIGAN.** Comme dans les autres Etats du Nord-Ouest, la récolte sera très abondante dans le Michigan. Il y aura un surplus considérable de blé pour l'exportation.

**NEW-YORK ET PENNSYLVANIE.** Dans ces deux Etats les fermiers auront également lieu d'être satisfaits.

**UNE LETTRE DE VICTOR HUGO.**—Nous lisons dans le *Salut Public*, de Lyon: M. Neyret-Sporta, dont la mort a provoqué de si sympathiques regrets dans toute la presse, avait publié il y a quelque temps, dans un journal littéraire, un compte rendu du dernier ouvrage de Victor-Hugo.

A la suite de ce compte-rendu, l'illustre poète adressa à Neyret-Sporta une lettre des plus affectueuses; il vient d'en adresser une nouvelle à la mère du jeune écrivain dont l'ouvrage s'ouvrait sous de si brillantes espérances.

Voici cette lettre qui, dans quelques lignes, en dit plus que toutes les éloges qu'on a pu faire de Neyret-Sporta:

**HAUTEVILLE-HOUSE, 5 juillet 1860.**

"MADAME,—Permettez-moi de mettre ma douleur aux pieds de la vôtre. Je n'aurais jamais vu votre fils, mais je le connaissais; son visage n'avait point passé devant moi, mais j'avais vu son âme. C'était un noble et généreux esprit; il avait en lui la plus seconde des muses, l'enthousiasme; il était grand par le cœur: c'était un poète. La renommée l'attendait, la tombe l'a pu. Inclinez-vous devant ces profonds secrets de la mort; peut-être n'a-t-il fait que charger de lumière; la gloire est une clarté, le ciel est un splendide. Ne le plaignons pas d'avoir échappé à la gloire, puisqu'il s'est réfugié au ciel!

"Vous, madame, vous pleurez et vous n'écoutez pas les consolations. Aussi je n'essaye point de vous en apporter. Le jeune talent de votre fils eût, en grandissant, été votre couronne. Sa vie était votre joie. Hélas! que dire! Je vous apporte, madame, mes larmes et mon respect.

"VICTOR HUGO."

**NOUVELLE FABRICATION DU BEURRE.**—Un chimiste vient d'inventer pour la fabrication du beurre un appareil d'une remarquable simplicité: c'est tout bonnement un filtre en drap feutre ou en calicot. Supposez un bonnet de police, pas plus large, mais trois fois plus long que les bonnets de police ordinaires, formé de deux morceaux de calicot qui se réunissent au sommet, non pas comme

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE RICHELIEU.

**DANS LA COUR DE CIRCUIT.**

Lundi, deuxième jour de Juillet mil huit cent soixante.

Présent:—L'honorable J. C. BURNETT, J. C. S.

No. 616

**CHARLES ALEXANDER FORNBERG,** Ecuyer, Notaire, de la Paroisse de Berthier, dans le Comté de Berthier et District de Richelieu, Demandeur.

vs.

**JEAN-BAPTISTE PAPIN,** Cultivateur, de la Paroisse St. Gabriel de Brandon, dans les dits Comté et District, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de M. OLIVIER, Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Alfred Coutu, Huissier de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le dit District, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a légitime domicile en cette partie de la Province du Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, mais que le Défendeur y a des biens immobiliers, que le Défendeur soit, par un avisement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle, de la Cité de Montréal, appelé "Montreal Herald", et deux fois en langue française, dans le papier-nouvelle, de la Ville de Sorel, appelé "La Gazette de Sorel", notifié de comparaitre devant cette Cour, et de répondre à la demande du Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(De par la Cour),

A. N. GOUIN, G. C. O.

**JEUDI,** le 23 Aout prochain,

**POUR L'ERECTIION D'UNE PRISON A QUEBEC**

Selon les plans et spécifications que l'on peut avoir, en s'adressant au Bureau de Charles Baillargé, Ecuyer, No. 30, rue St. Louis, Québec, et après le 1<sup>er</sup> AOUT.

Les Soumissions devront être adressées au "Secrétaire des Travaux Publics", à Québec, et enclavées "Soumissions pour la Prison de Québec", et signées par deux ou plus personnes solvables qui consentiront à devenir caution pour la due exécution du contrat; aucune Soumission ne sera reçue, excepté dans la forme prescrite, que l'on peut obtenir à ce bureau ou au bureau de M. Baillargé.

Par ordre,

**T. TRUDEAU,** Secrétaire. Sorel, 31 juillet 1860.

**J. HEBERT AVOCAT** EN LE ROI ancienne résidence de feu M. de Rouville, SOREL.

M. HEBERT suivra le *YAMASKA* Sorel, 3 mai 1859.

**A Vendre**

Ces Deux Lots de Terres situés à l'encour de deux rues Prince et Augustus, en cette Ville, avec

dessus érigés, partie des biens de la Succession de feu J. McLaugh, Ecuyer, de Québec. Ces lots situés près du marché, des quais, des bureaux publics, augmentent de jour en jour en valeur. Ils seront vendus séparément ou autrement, subordonnés pour la facilité des acheteurs; les conditions seront faciles.

Pour plus de particularités, s'adresser à

**ANDREW RUSSELL,** Assis. Com. des Terres de la Couronne. 19 Juin—i

**DEUX MAISONS**

desus érigés, partie des biens de la Succession de feu J. McLaugh, Ecuyer, de Québec. Ces lots situés près du marché, des quais, des bureaux publics, augmentent de jour en jour en valeur. Ils seront vendus séparément ou autrement, subordonnés pour la facilité des acheteurs; les conditions seront faciles.

Pour plus de particularités, s'adresser à

**J. O. GIBBASSA,** Notaire. Sorel, 10 juillet 1860.

**A Vendre,**

Une superbe MAISON bien achevée et située dans un bon endroit pour le commerce, rue Augustus, appartenant au Soussigné, avec deux hommes dépendances consistant en trois Hangars, un Jardin et un bon Puits.

Pour les conditions s'adresser à

**CHARLES CLEMENT,** Père. Sorel, 3 juillet 1860.

**A Vendre,**

Au Magasin de JAMES MORGAN, Ecuyer, Marchand de Coton, ESSAI SUR LES LITTES DE CHANGE ET LES BILLETS PROMISSOIRES, par Désiré Guioard. MONTREAL, 14 Février 1860.

**AVIS AUX CONTRACTEURS**

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'au VINGT-TROIS D'AOUT prochain, pour les ouvrages qui se rattachent à l'élargissement et au creusement du "Rock Cut", près de l'extrémité supérieure du Canal Lachine.

Des Plans, Sentences et Spécifications de l'ouvrage peuvent être vus à ce Bureau et subrevent de J. G. STRECK, Canal Lachine le et après le 23 courant, ou des Bâtisses de la soumission peuvent aussi être obtenus.

L'ouvrage étant d'un caractère exceptionnel, le Commissaire des Travaux Publics ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission. Les signatures de deux personnes solvables résidant dans la Province et consentant à se porter caution pour la due exécution du contrat, doivent accompagner chaque soumission.

Par ordre,

**T. TRUDEAU,** Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, 13 juillet, 1860.

**OLIVIER & ARMSTRONG, AVOCATS,** Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel. M. Armstrong, résidant à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 h. P. M. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG, Sorel, 3 mai 1859.

**AVIS**

Aux Distillateurs et autres en Canada.

Est par les présentes donné qu'après cette date aucun spiritueux ou eaux fortes, distillés artificiellement en Canada, passeront par aucun port ou place dans les Etats-Unis d'Amérique, en transit pour aucun autre port ou place en Canada, et ne seront admis gratuitement comme manufacture canadienne, à moins que le Distillateur ou Exportateur, avant de transmettre ou envoyer tels spiritueux à travers les Etats-Unis, en fasse un rapport au Collecteur des Douanes du port le plus prochain de telle Distille ou autre officier nommé à cette charge, gouteront à tel spiritueux, essayeront sa force et prendront des "Bonds" ou s'assureront par serment ou autrement, le contenu de tel caque qui se propose de passer en transit à travers les Etats-Unis et tout spiritueux apporté dans cette Province, après s'être assuré de la production du certificat du Collecteur de tel Port canadien d'Exportation, sera en toutes fins, considéré comme spiritueux étranger et sujet aux droits selon la loi.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, en son Etude à St. Ours.

**CHS. BAZIN** N. P. St. Ours, 28 juillet 1860.—31ii

**CHS. PACAUD, AVOCAT,** ST NORBERT D'ARTHABASKA District d'Arthabaska. 26 avril 1859.

**J. O. CHALUT, NOTAIRE, BERTHIER.** Sorel, 5 Juin 1860.

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné qu'après cette date aucun spiritueux ou eaux fortes, distillés artificiellement en Canada, passeront par aucun port ou place dans les Etats-Unis d'Amérique, en transit pour aucun autre port ou place en Canada, et ne seront admis gratuitement comme manufacture canadienne, à moins que le Distillateur ou Exportateur, avant de transmettre ou envoyer tels spiritueux à travers les Etats-Unis, en fasse un rapport au Collecteur des Douanes du port le plus prochain de telle Distille ou autre officier nommé à cette charge, gouteront à tel spiritueux, essayeront sa force et prendront des "Bonds" ou s'assureront par serment ou autrement, le contenu de tel caque qui se propose de passer en transit à travers les Etats-Unis et tout spiritueux apporté dans cette Province, après s'être assuré de la production du certificat du Collecteur de tel Port canadien d'Exportation, sera en toutes fins, considéré comme spiritueux étranger et sujet aux droits selon la loi.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, en son Etude à St. Ours.

**CHS. BAZIN** N. P. St. Ours, 28 juillet 1860.—31ii

**CHS. PACAUD, AVOCAT,** ST NORBERT D'ARTHABASKA District d'Arthabaska. 26 avril 1859.

**J. O. CHALUT, NOTAIRE, BERTHIER.** Sorel, 5 Juin 1860.

**BOIS DE SCIAGE A VENDRE.**

Les Soussignés annoncent au public qu'ils ont maintenant en vente toutes espèces de bois de sciage, préparé ou non préparé, depuis un demi pouce d'épaisseur, jusqu'à trois pouces. Le tout à bas prix.

S'adresser à

**D. & J. McCarthy, & Co.** Sorel, 7 aout 1860.

**VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE**

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de ST. VICTOIRE,

**JEUDI,** LE SEIZIEME JOUR DU MOIS D'AOUT prochain, l'immeuble ci-après désigné, faisant partie de la Communauté qui a existé entre feu Olivier Roy et Marie Esther, savoir:

**UNE TERRE** située en la dite paroisse de St. Victoire, Concession St. Pierre, d'un arpent et demi. Le front, sur vingt arpent de profondeur, tenant devant au chemin de la concession, derrière à Denis Thibault, d'un côté à Charles Harpin ou représentants, d'autre côté à Pierre Girouard et autres, avec une grange dessus construite.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, en son Etude à St. Ours.

**CHS. BAZIN** N. P. St. Ours, 28 juillet 1860.—31ii

**CHS. PACAUD, AVOCAT,** ST NORBERT D'ARTHABASKA District d'Arthabaska. 26 avril 1859.

**J. O. CHALUT, NOTAIRE, BERTHIER.** Sorel, 5 Juin 1860.

**BOIS ET FORETS.**

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 26 juin 1860.

**AVIS** est par les présentes donné qu'il a été accordé à Son Excellence le Gouverneur Général un Conseil, par un ordre en date du 23 courant, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la dix-huitième Section de l'Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre quarante-neuf, élever les honoraires qui doivent être chargés et perçus par le Surintendant des Inspecteurs de Bois pour le mesurage du bois taillé avec obèle, à sept cents par tonneau, dont quatre cents et demi seront alloués à l'inspecteur et deux cents et demi au bureau du Surintendant.

**ANDREW RUSSELL,** Assistant Commissaire. 10 juillet.

**AVIS**

AUX DISTILLATEURS ET AUTRES EN CANADA.

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné qu'après cette date aucun spiritueux ou eaux fortes, distillés artificiellement en Canada, passeront par aucun port ou place dans les Etats-Unis d'Amérique, en transit pour aucun autre port ou place en Canada, et ne seront admis gratuitement comme manufacture canadienne, à moins que le Distillateur ou Exportateur, avant de transmettre ou envoyer tels spiritueux à travers les Etats-Unis, en fasse un rapport au Collecteur des Douanes du port le plus prochain de telle Distille ou autre officier nommé à cette charge, gouteront à tel spiritueux, essayeront sa force et prendront des "Bonds" ou s'assureront par serment ou autrement, le contenu de tel caque qui se propose de passer en transit à travers les Etats-Unis et tout spiritueux apporté dans cette Province, après s'être assuré de la production du certificat du Collecteur de tel Port canadien d'Exportation, sera en toutes fins, considéré comme spiritueux étranger et sujet aux droits selon la loi.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, en son Etude à St. Ours.

**CHS. BAZIN** N. P. St. Ours, 28 juillet 1860.—31ii

**CHS. PACAUD, AVOCAT,** ST NORBERT D'ARTHABASKA District d'Arthabaska. 26 avril 1859.

**J. O. CHALUT, NOTAIRE, BERTHIER.** Sorel, 5 Juin 1860.

**DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS CANADA.**

Québec, 1er Juin 1860.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Département jusqu'au VINGT-TROIS D'AOUT prochain, pour l'achat d'un ou de tous les bateaux à vapeur suivants, propriété du Gouvernement provincial, savoir:

1—Queen Victoria. Napoléon III

Puissants navires à vapeur, remorqueurs à hélice en fer, construits par Napier, de Glasgow, en 1856, avec engins oscillatoires d'une force nominale de 300 chevaux effective de 750; 30 pieds de baux et 173 pieds de longueur en tout. Ces navires à vapeur sont parfaitement en ordre, et munis de tout ce qui est nécessaire.

3—Lady Head.

Navire à vapeur à hélice et en fer pour passagers et fret; construit par le même constructeur, et d'une force nominale de 150 chevaux, et d'une force effective de 250; tonnage 269 tonneaux; 13 pieds de cale; 24 pieds de baux et 151 pieds de longueur totale. Parfaitement en ordre et muni de toute chose nécessaire.

4—Advance.

Bateau à-vapeur à roues à palettes, en bois, construit en 1855; d'une force nominale de 90 chevaux et d'une force effective de 173; tonnage 373 tonneaux; 20 pieds de baux; 164 pieds de longueur totale; en bon ordre et condition.

5—Admiral.

Bateau à vapeur en bois, à roues à palettes; d'une force nominale de 72 chevaux et d'une force effective de 125; tonnage, 288 tonneaux. L'acheteur devra payer à titre de caution pour l'exécution du contrat, et le reste en trois versements, avec intérêt.

Des sûretés à la satisfaction du Commissaire, tant sur les navires qu'autrement, seront requises. Une des conditions de la vente sera que l'un ou l'autre des trois navires en fer restera un an dans les eaux canadiennes.

On obtiendra en s'adressant à ce département d'amples particularités sur les navires et les conditions de vente.

**JOHN ROSE,** Commissaire des Travaux Publics. 19 juin 1860.

**AVIS**

**AUX CONTRACTEURS**

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'au VINGT-TROIS D'AOUT prochain, pour les ouvrages qui se rattachent à l'élargissement et au creusement du "Rock Cut", près de l'extrémité supérieure du Canal Lachine.

Des Plans, Sentences et Spécifications de l'ouvrage peuvent être vus à ce Bureau et subrevent de J. G. STRECK, Canal Lachine le et après le 23 courant, ou des Bâtisses de la soumission peuvent aussi être obtenus.

L'ouvrage étant d'un caractère exceptionnel, le Commissaire des Travaux Publics ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission. Les signatures de deux personnes solvables résidant dans la Province et consentant à se porter caution pour la due exécution du contrat, doivent accompagner chaque soumission.

Par ordre,

**T. TRUDEAU,** Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, 13 juillet, 1860.

**OLIVIER & ARMSTRONG, AVOCATS,** Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel. M. Armstrong, résidant à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 h. P. M. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG, Sorel, 3 mai 1859.

**A. E. GENEVEUX, AVOCAT, DRUMMONDVILLE** M. GENEVEUX suivra le Circuit de St. François Drummondville, 17 et 24 avril 1859.—aa.

SALON DE SOREL

Le propriétaire de ce salon si populaire, prend la liberté d'informer les citoyens de Sorel et de environs qu'ils peuvent être certains de pouvoir toujours s'y procurer LES MEILLEURES ET LES PLUS PURES LIQUEURS

AUX NOTAIRES.

A VENDRE, au Bureau de la Gazette de Sorel, les formules de Blancs suivants Contrats de Mariage, Contrats de Vente, Significations de Transport, Transports, Obligations, Quittances, Billets, Banx, Brevets d'apprentissage, Procurations, etc., etc. Imprimés sur beau papier et à des prix très réduits.

CANADA

Western Assurance Company of TORONTO, C. W. Capital, \$400000 Incorporated 1851. Head Office, Church Street, Toronto. This Company insures against loss or Damage by Fire all descriptions of Buildings and their contents on favorable terms, and at rates of Premium as low as that of any other responsible Company.

Aux Secétaires

MUNICIPALITÉS. A vendre au bureau de la "Gazette de Sorel" formules pour Listes des VOTEURS au RÔLE d'ÉVALUATION pour les Municipalités.

W. LUNAN,

MARCHAND ÉPICIER-CONFISER ET BOULANGER RUE DU ROI, SOREL. PREND la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements à ses pratiques et au public généralement pour la large part de patronage qu'il a obtenu depuis qu'il fait des affaires à Sorel, et il espère que par l'activité qu'il continuera d'apporter, méritera de plus en plus les faveurs de tous.

EN GROS ET EN DETAIL,

à des prix modérés. Avant d'acheter ces articles ailleurs, on trouvera qu'il est avantageux de rendre une visite au Magasin de Lunan. Sorel, 12 Avril 1859.

Compagnie du Richelieu.

Ligne entre Montréal et Trois-Rivières. Deux Voyages par Sem. ine.

VICTORIA,

Le Victoria laissera Montréal tous les MARDIS et VENDREDIS, à 3 heures P. M. arrêtant à Sorel à 5 heures; il laissera TROIS-RIVIÈRES tous les DIMANCHES et MERCREDIS à 4 heures P. M., arrêtant à Sorel à 7 heures.

POMMADE

Pour le mal d'yeux. M. le Dr. L. U. TENCROFF, de cette ville a possédé depuis quelques années, un POMMADE ADMIRABLE pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain et en peu de jours.

FOULDS & HODGSON,

Importateurs de Marchandises Sèches, Anglaises, Françaises, Allemandes et Américaines, Bijouteries et Articles de goût, No. 216, Rue St. Paul, Montréal.

GRAND AVANTAGE

REDUCTION DE PRIX!! Les Soussignés offrent en vente d'ici au PREMIER MAI prochain, tout leur fond de magasin de \$50,000 A 25 POUR CENT!!

MARCHANDISES SOCHES,

EPICERIES, (GROCERIES), FERRONNERIES, QUINCAILLERIES, CHAUSSURES, PERFUERIES, Etc., Etc., Etc. Le tout pour être vendu sans réserve pour argent comptant seulement.

PROMINENT FORCED

DE SOREL, Vis-à-vis le Palais de Justice. Le soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, leur annonce qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter l'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa boutique, par le moyen de ses machines à vapeur. Par la modicité de ses prix et la célérité de ses termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

FOUNDERIE DE SOREL,

RUE AUGUSTA, Près de la Place du Marché. Les Soussignés très reconnaissant pour l'encouragement qu'ils ont reçu de leurs pratiques et du public, annoncent qu'ils continuent leur manufacture de toutes machines, serrures, moules, forges et autres sortes de fonte en fer et en cuivre. Ils ont constamment en main le meilleur Assortiment de Charrires qu'ils soient possédés de se procurer en Canada; un des meilleurs de la maison ayant donné toute son attention spéciale, depuis un grand nombre d'années à leurs améliorations et leurs perfectionnements, ils peuvent les garantir supérieures dans aucune manufacture du pays.

AVOCATS,

DE SOREL. BUREAU de la Gazette de Sorel. CIRCULAIRES, AFFICHES, ETC. ETC. ETC. En différentes Couleurs ET DANS LES DERNIERS GOÛTS. On tient constamment en main toute espèce de BLANCS POUR LES AVOCATS.

MENUISERIE,

faits du meilleur bois et avec les meilleurs matériaux. L'ouvrage sera exécuté dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. Il fera aussi des demandes de Cercueils de toutes dimensions et de tous les prix. Il remercie les Messieurs pour le bon encouragement qu'il a reçu et il espère qu'il lui sera continué comme par le passé.

MENUISERIE,

Le soussigné annonce au Public de sonner, qu'il est prêt à entreprendre toutes espèces d'ouvrages en MM. les Greffiers de toutes les Cours, trouveront, en s'adressant au Bureau de ce journal, toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

VOITURIER,

ANNONCE au public de Sorel et du District de Richelieu qu'à sa Manufacture de Voitures, Rue King, près du Quarré Royal. On trouvera constamment un assortiment de VOITURES de toutes espèces, qualités et grandeurs. De plus à chaque saison de l'année, il aura les meilleurs et les plus nouveaux patrons de voitures couvertes, et autres, plus à la mode, en Canada et aux Etats-Unis.

De Montreal a Trois-Rivières.

SAISON DE 1860. LE BATEAU-A-VAPEUR CASTOR, CAPT. JOS. DUTAL. Ce vapeur a commencé ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières; il arrêtera aux Ports suivants en descendant et remontant: Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche Nicolet, etc.

DEPARTS:

DE MONTRÉAL: MARDI, à 4 heures p.m. MERCREDI, à 2 h. p.m. VENDREDI, à 4 h. p.m. SAMEDI, à 2 h. p.m. Les modifications faites au vapeur CASTOR, l'un d'arriver en fait un des plus joints et de plus confortables des vapeurs qui voguent sur le St. Laurent. Avec des employés fidèles et actifs, rien n'est épargné pour donner aux passagers tout le confort possible.

MODES D'ÉTÉ

Pour 1860. Enseigno Place MOUTON Noir, Sorel. A. BOUCHER TAILLEUR. Annonce à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il vient de recevoir les dernières modes de Paris et des Etats-Unis

DAVID FINLAY

TAILLEUR, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE R. H. KISSON ETC. Sorel, 17 août 1859.

TYPOGRAPHIQUE

GAZETTE DE SOREL. A ce bureau, on exécute toute espèce d'ouvrage d'imprimerie, tel que: Cartes d'affaires et de visites, Lettres Funéraires, BROCHURES, BELLES HEURES, CIRCULAIRES, AFFICHES, ETC. ETC. ETC.

AVIS,

Le Soussigné informe les Marchands et les Capitalistes que, outre la vente des produits et Epiceries, il se chargera de négocier des emprunts et papier commercial, à son Bureau, No. 35, rue St. François-Xavier. ALEX. MOUSSEAU, Montréal, 28 Juin 1859—un Courtier.

GRAND AVANTAGE!

Economie, Style et Façon. Si vous voulez économiser et avoir de ce qui n'a de mélange en habits de toutes espèces et de prix, allez chez ED. O'HEIR, Coin nord de la Rue de la Reine, Sorel, ET VOUS SEREZ SATISFAITS!

A Vendre

PAR LE SOUSSIGNÉ, 250 QUARTS de FLEUR extra supérieure. 250 " " No. 2. 50 QUARTS de HARENG du Labrador. 6 TONNES de MELASSE. GAUDRIOLE ET SON. S'adresser au Hangard, chez le Soussigné, rue Augusta. HONORÉ BARTHÉ. Sorel, 13 déc. 1859.

Doctur Turcotte,

Chamrière St. Laurent, RUE GEORGE, SOREL, Sorel, 13 août 1858. J. B. L. PRECOURT, NOTAIRE, Rue George Sorel, 29 oct. 1857.

1860 COMPAGNIE 1860

RICHELIEU Ligne Journalière de la Maille entre QUEBEC ET MONTRÉAL. LES BATEAUX-A-VAPEUR COLUMBIA ET NAPOLEON, Laisant alternativement le Port de SOREL comme suit:

COLUMBIA,

LE BATEAU-A-VAPEUR COLUMBIA, CAPT. P. COTE, Laisant SOREL pour MONTRÉAL, tous les Mardis, Jedis et Samedi, à 21 A. M., et laissant SOREL pour QUEBEC, les mêmes jours à 8 heures P. M.

QUEBEC

LE BATEAU-A-VAPEUR QUEBEC, CAPT. A. X. REDOLF Laisant SOREL pour MONTRÉAL, tous les Dimanches, Mercredi et Vendredi, à 3 heures A. M., et laissant SOREL pour QUEBEC, tous les Jedis, Mercredi et Vendredi, à 8 heures P. M.

AVIS.

La COMPAGNIE de NAVIGATION d'YAMASKA fera application à la prochaine Session du Parlement pour un Amendement à son Acte d'Incorporation. Rivière David, 7 Février 1860.

NOTICE.

The YAMASKA NAVIGATION COMPANY will apply at the next Session of Parliament, for an Amendment to its Act of Incorporation. Rivière David, 7 Février 1860.

AVIS,

Le Soussigné informe les Marchands et les Capitalistes que, outre la vente des produits et Epiceries, il se chargera de négocier des emprunts et papier commercial, à son Bureau, No. 35, rue St. François-Xavier. ALEX. MOUSSEAU, Montréal, 28 Juin 1859—un Courtier.

GRAND AVANTAGE!

Economie, Style et Façon. Si vous voulez économiser et avoir de ce qui n'a de mélange en habits de toutes espèces et de prix, allez chez ED. O'HEIR, Coin nord de la Rue de la Reine, Sorel, ET VOUS SEREZ SATISFAITS!

AVIS,

M. O'HEIR profite de cette occasion pour informer ses anciennes pratiques et le public en général qu'il a maintenant son stock d'hiver complet, consistant en toute espèce de marchandises, Groceries et Liqueurs, et il espère ainsi donner la plus grande satisfaction au public. Comme il fait tous ses achats lui-même avec ses soins ordinaires, il doit s'ensuivre qu'il est son de goût, et doit convenir à qui que ce soit; ceci est un fait bien connu, et si quelqu'un en doute qu'il se rende chez lui et il lui trouvera la preuve lui-même; tant qu'à la qualité de ses boissons, vins, liqueurs françaises, etc., personne ne lui est supérieur.

WM. LUNAN,

GROCIER & CONFECTIONNER AND IS A K E R R KING STREET, SOREL. BEGS most respectfully to return his thanks to his Customers and the Public for the liberal share of patronage he has received since he commenced business in Sorel, and hopes by strict attention to business, with a good article, to merit a continuance of the same.

MACHINES A COUDRE.

Célebres machines à coudre de E. J. NAGLE, (modèle de celles de Singer). Prix: 25 pour cent meilleur marché qu'à New-York. Ces machines sont en usage dans toutes les principales villes et cités depuis Québec jusqu'à Port Sarnia. Elles n'ont jamais manqué de donner satisfaction.

SEWING MACHINES!

E. J. NAGLE'S celebrated Sewing Machines! (of Singer's Pattern). At 25 per cent under New York prices! These machines are used in all the principal Towns and Cities from Quebec to Port Sarnia. They have never failed to give satisfaction.

SEWING MACHINES.

Among the numerous factories which have sprung up within the last three years in and round Montreal, one of the most interesting as well as useful, in the Sewing Machine Factory of our enterprising fellow-townsmen, M. E. J. Nagle, whose works are over Messrs. Bartley & Gilbert's Machine Shop, on the Lachine Canal, will (I think) be found to be the most perfect and reliable of any ever made in America.

SEWING MACHINES.

Among the numerous factories which have sprung up within the last three years in and round Montreal, one of the most interesting as well as useful, in the Sewing Machine Factory of our enterprising fellow-townsmen, M. E. J. Nagle, whose works are over Messrs. Bartley & Gilbert's Machine Shop, on the Lachine Canal, will (I think) be found to be the most perfect and reliable of any ever made in America.

Hotel Quebec

PAR HENRY IRISH No. 69 Rue St. Paul, (En face du Marché Bourse, MONTREAL).

PAPETERIES.

ANGUS & LOGAN, IMPORTEURS DE PAPETERIES, 206, Rue St. Paul, MONTREAL. Ils informent respectueusement le public qu'ils ont loué ces commodités bâties et ont maintenu en main un assortiment étendu et bien assorti de PAPIER à ÉCRIRE, PAPIER à IMPRIMER, PAPIER à ENVELOPPER et de la Papeterie en Général.

OUR MUSICAL FRIEND.

"OUR MUSICAL FRIEND." "NOTRE AMI MUSICAL," un Companion rare dans les mois d'hiver. Chaque Pianiste, Chaque Clavecin, Chaque Instituteur, Chaque Éleve, Chaque Amateur, DIX CENTES le numéro, et proclamé par la Presse entière du pays comme étant l'ouvrage "LE MEILLEUR et LE MOINS CÔTÉUX" CE GENRE DANS LE MONDE.

OUR MUSICAL FRIEND.

"NOTRE AMI MUSICAL," un Companion rare dans les mois d'hiver. Chaque Pianiste, Chaque Clavecin, Chaque Instituteur, Chaque Éleve, Chaque Amateur, DIX CENTES le numéro, et proclamé par la Presse entière du pays comme étant l'ouvrage "LE MEILLEUR et LE MOINS CÔTÉUX" CE GENRE DANS LE MONDE.

OUR MUSICAL FRIEND.

"NOTRE AMI MUSICAL," un Companion rare dans les mois d'hiver. Chaque Pianiste, Chaque Clavecin, Chaque Instituteur, Chaque Éleve, Chaque Amateur, DIX CENTES le numéro, et proclamé par la Presse entière du pays comme étant l'ouvrage "LE MEILLEUR et LE MOINS CÔTÉUX" CE GENRE DANS LE MONDE.

MACHINES A COUDRE.

Parmi les nombreuses manufactures établies à et autour de Montréal, pendant ces trois dernières années, l'une des plus intéressantes se des plus utiles en même temps est la manufacture de Machines à Coudre de notre entreprenant concitoyen M. E. J. Nagle, dont les travaux sont situés en haut du magasin de Machines de M. M. Bartley & Gilbert, sur le canal Lachine, avec office et salle d'exposition au No. 265, rue Notre Dame. Primitivement, les machines à coudre en usage au Canada et aient importées des Etats-Unis; et quoi qu'on n'essayé il y a quelques années dans cette ville et ailleurs de quelques autres machines, cependant, en l'honneur de ces Machines, jointe au préjugé commun qu'on entretenait contre les manufactures domestiques, ces essais n'eurent que des succès indifférents. Ces difficultés qui se rencontrent dans chaque nouvelle branche de manufactures, ont été entièrement combattues par M. Nagle. Déterminé à produire des machines de la meilleure description, il engagea quelques uns des meilleurs ouvriers de la manufacture de I. M. Singer & Cie. de New-York, et en employant chaque homme dans une branche particulière, il a obtenu une grande précision dans l'exécution de ses différentes parties de la machine. Ce qui fait que la machine de Nagle est égale sinon supérieure aux meilleures machines américaines. Sur ce point le témoignage de plusieurs de nos principaux manufacturiers est suffisant sans plus de remarques de notre part.

SEWING MACHINES!

E. J. NAGLE'S celebrated Sewing Machines! (of Singer's Pattern). At 25 per cent under New York prices! These machines are used in all the principal Towns and Cities from Quebec to Port Sarnia. They have never failed to give satisfaction.

SEWING MACHINES.

Among the numerous factories which have sprung up within the last three years in and round Montreal, one of the most interesting as well as useful, in the Sewing Machine Factory of our enterprising fellow-townsmen, M. E. J. Nagle, whose works are over Messrs. Bartley & Gilbert's Machine Shop, on the Lachine Canal, will (I think) be found to be the most perfect and reliable of any ever made in America.

SEWING MACHINES.

Among the numerous factories which have sprung up within the last three years in and round Montreal, one of the most interesting as well as useful, in the Sewing Machine Factory of our enterprising fellow-townsmen, M. E. J. Nagle, whose works are over Messrs. Bartley & Gilbert's Machine Shop, on the Lachine Canal, will (I think) be found to be the most perfect and reliable of any ever made in America.

LA SANTÉ ET SES PLAISIRS

OU LA MORT ET SES AGONIES. CHOISSIEZ D'ENTRE LES DEUX. PILULES D'HOLLOWAY. DESORDRES DES NERFS. Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.

DESORDRES DES NERFS.

Qu'y a-t-il de plus à craindre que les douleurs dans le système nerveux. Être le momentanément excitable ou nerveux est un grand malheur, on peut-on trouver un remède? Il y en a un. Ne buvez que du vin, du bière ou du spiritueux, ou bien mieux encore, un bon verre de tout; Ne prenez pas de café, le thé faible est préférable—prenez tout l'air frais possible; prenez trois ou quatre pilules chaque soir; mangez de préférence des choses solides, évitez les sucrés et les gras. Et si ces règles sont bien suivies, vous serez bientôt d'esprit et fort de corps et oublierez que vous avez des nerfs.